Module : Comptabilité générale 2

Chapitre : Travaux et états de synthèse

A la fin de l'exercice comptable, l'entreprise doit déterminer le résultat de son activité durant cet exercice et connaître sa situation patrimoniale.

Le point de départ de cette mission est constitué par l'établissement de la balance « avant inventaire ». Celle-ci représente, en effet, la dernière balance de l'exercice, dressée par l'entreprise, avant d'effectuer les opérations d'inventaire. Elle reflète l'ensemble des comptes de situation et de gestion utilisés durant l'exercice.

Seulement, ces comptes (de situation et de gestion) ne permettent pas d'aboutir directement au bilan et au C.P.C. Encore faut-il leur apporter un certain nombre de « *corrections* » qui permettent, rappelons-le, de :

- Prendre en considération les dépréciations et les pertes définitives et/ou probables (amortissements et provisions) ;
- Déterminer les charges et les produits qui se rapportent effectivement à l'exercice comptable (régularisations des comptes de charges et de produits) ;
- Corriger les comptes de stocks (de sorte que les soldes de ces derniers coïncident avec les stocks tels qu'ils ont été évalués directement par l'inventaire extra-comptable).

Après avoir effectué ces travaux, il convient d'établir la balance « *après inventaire et avant opérations de regroupement* » de charges et de produits.

Ces dernières ont pour objet de solder, à la fin de l'exercice comptable, tous les comptes de charges (classe 6) et de produits (classe 7) retracés par la balance après inventaire et de virer leur solde dans les comptes de résultats (classe 8). Ces derniers sont, ensuite, soldés successivement afin de déterminer « *le résultat après impôts* » qui correspond au résultat net de l'exercice.

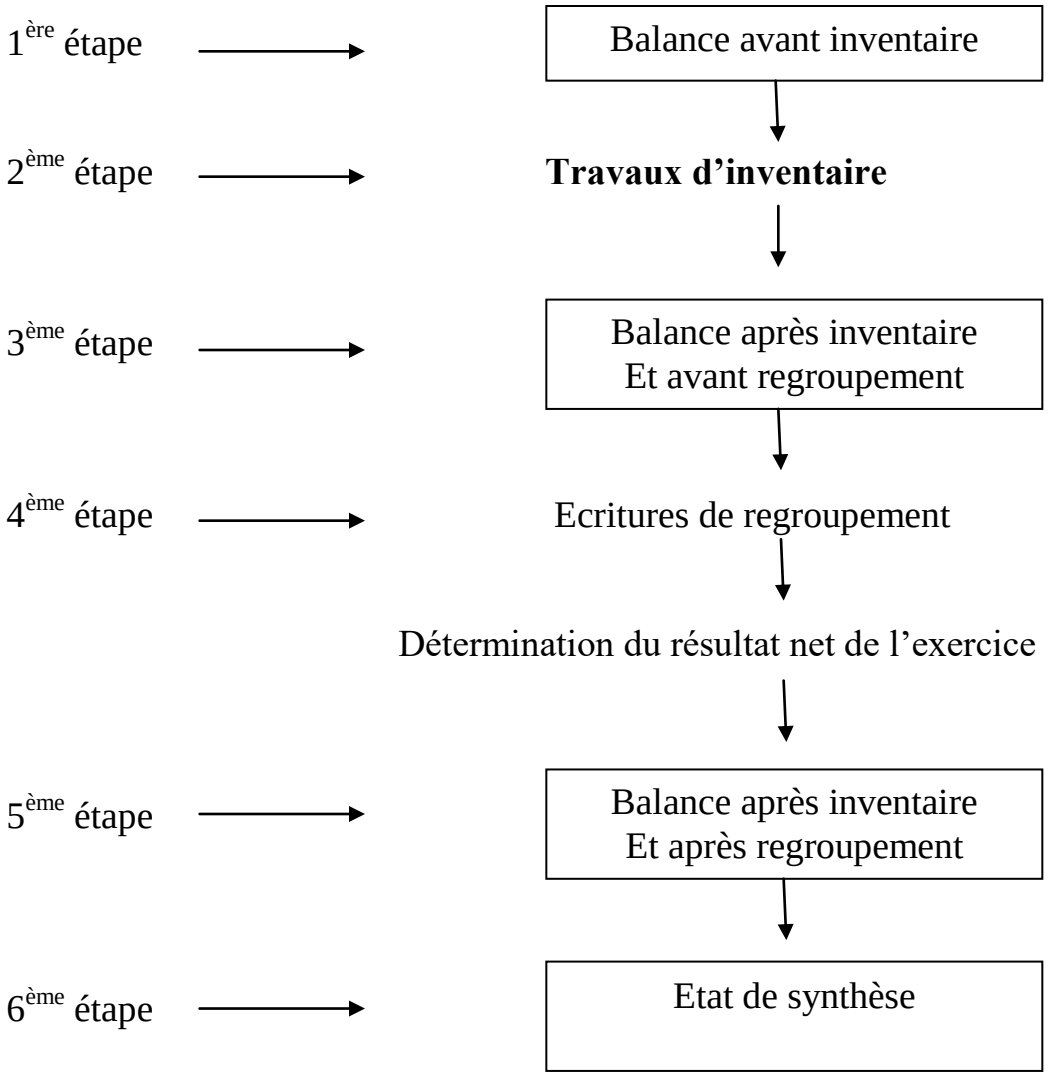
Une fois ce travail effectué, il convient de solder le compte « 8800.Résultat après impôts », qui correspond au résultat net de l'exercice, par :

- Le crédit du compte « **1191.Résultat net de l'exercice** » en cas de résultat net bénéficiaire ;
- Le débit du compte « **1199.Résultat net de l'exercice** » en cas de résultat net déficitaire.

On procédera alors à l'établissement d'une balance dite « *après inventaire et après regroupement* » où tous les comptes de gestion et de résultat sont soldés, puisque n'y figurent que les seuls soldes des comptes de situation (classes 1, 2, 3, 4 et 5).

En dernier lieu, on établit les « **états de synthèse** », à savoir : le Compte de Produits et de Charges (C.P.C), le bilan, l'état des soldes de gestion (E.S.G), le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (E.T.C).

Les différentes étapes évoquées ci-dessus sont résumées par le schéma ci-après :



L'établissement de la balance avant inventaire ne présentant, à notre avis, aucune difficulté particulière, les travaux d'inventaire ayant déjà fait l'objet des développements précédents, ce sont donc les quatre dernières étapes qui requièreront toute notre attention, tout au long de ce chapitre.

Section I : Etablissement de la balance après inventaire et avant regroupement :

Le passage d'une balance avant inventaire à une balance après inventaire et avant regroupement suppose, tout d'abord, l'accomplissement de certains travaux d'inventaire que nous présenterons dans un premier temps (I) avant d'établir cette dernière (II).

Application : La société industrielle « **Maro.Bois** », société anonyme (S.A) soumet à votre examen la balance avant inventaire (par soldes) au **31/12/2003** :

N° des comptes	**Intitulés des comptes**	**Soldes débiteurs**	**Soldes créditeurs**
1111	Capital Social	-	1 500 000
1486	Fournisseurs d'immobilisations	-	144 000
1511	Provisions pour litiges	-	18 000
2230	Fond commercial	500 000	-
2311	Terrains nus	150 000	-
2321	Bâtiments	840 000	-
2332	Matériel et outillage	420 000	-
2340	Matériel de transport	420 000	-
2351	Mobilier de bureau	26 000	-
2352	Matériel de bureau	14 000	-
28332	Amort. des constructions	-	210 000
2834	Amort. des I.T., M. et O.	-	146 500
2834	Amort. du matériel de transport	-	336 000
2835	Amort. du mob., mat. de bur. et A.D	-	15 725
3121	Matières premières	-	-
3151	Produits finis	-	-
3421	Clients	72 500	-
3424	Clients douteux ou litigieux	33 840	-
3453	Acomptes sur impôts sur les résultats	189 000	-
34552	Etat-TVA récupérable sur les charges	25 000	-
3500	Titres et valeurs de placement	90 000	-
3912	Prov. pour dépr des mat. 1ères	-	18 000
3942	Prov. pour dépr des clients et com.ra.	-	11 995
3950	Prov. pour dépr des T.V.P	-	4 000
	A reporter	2 780 340	2 404 220

N° des comptes	Intitulés des comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
	Reports	2 780 340	2 404 220
4411	Fournisseurs	-	43 000
4456	Etat-TVA due	-	32 263
4481	Dettes sur acquisit. D'immobilisations	-	9 600
4505	Provisions pour amendes	-	12 000
5141	Banque	132 000	-
5161	Caisse	56 000	-
6121	Achat de mat. 1ères	880 600	-
6122	Achats de mat. et four. Consom.	225 000	-
6124	Variation des stocks de mat. et four.	180 000	-
6125	Achats non stockés de mat. et four.	36 000	-
61291	R.R.R obtenus/achats de mat. 1ères	-	17 612
61292	R.R.R obtenus/achats de M. et F.C.	-	11 250
6131	Locations et charges locatives	3 400	-
6132	Redevances de crédit-bail	1 600	-
6134	Primes d'assurances	2 880	-
6136	Rémunérations d'inter. Et honoraires	15 000	-
6142	Transports	32 000	-
6144	Publicité, P. et R.P.	25 000	-
6145	Frais postaux et frais de téléc.	19 000	-
6147	Services bancaires	14 000	-
6161	Impôts et taux directs	95 000	-
6167	Impôts, taxes et droits assimilés	22 000	-
6171	Rémunération du personnel	641 000	-
6174	Charges sociales	307 680	-
6386	Escomptes accordés	62 900	-
6583	Pénalités et amendes fiscales ou pén.	13 000	-
7121	Ventes de biens produits au Maroc	-	3 145 000
7127	Ventes de produits accessoires	-	46 000
7129	R.R.R. accordés par l'entrrerise	47 175	-
7132	Variat. des stocks de biens produits	190 000	-
7381	Intérêts et produits assimilés	-	16 500
7386	Escomptes obtenus	-	44 130
	Totaux	**5 781 757**	**5 781 575**

Remarques :

- Le compte « 1486.FRS d'immobilisations » correspond à un crédit (de 30 mois), contracté auprès d'un fabricant suite à l'acquisition d'un outillage industriel au prix de **120 000 DH HT**.
- Le compte « 4481.Dettes sur acquisitions d'immobilisations » est relatif à une dette contractée suite à l'acquisition, en 2003, d'un photocopieur hp au pris de **8 000 DH HT**.

1- Présentation des travaux d'inventaire au titre de l'exercice 2003 :

1-1- Présentation des travaux liés aux ATS des immobilisations :

Immobilisations	Acquisition		ATS au 31/12/2002		Dotation au 31/12/2003
	Date	VO	Taux	∑ATS	
Bâtiments	01/01/1998	840 000	5%	210 000	42 000
M. et O.					
▪Matériel	15/14/1998	300 000	10%	142 500	30 000
▪Outillage	15/09/2002	120 000	10%	4 000	10 000
Mat. de transport	08/01/1999	420 000	20%	336 000	84 000
Mobilier de bureau	20/04/1998	26 000	10%	12 350	2 600
Mat.de bureau					
▪Photocopieur IBM	20/07/1998	6 000	12,5%	3 375	750
▪Photocopieur hp	16/10/2003	8 000	12,5%	-	250
Totaux	-	1720 000	-	708 225	169 600

Remarques :

- La société pratique l'amortissement constant pour l'ensemble de ses immobilisations ;
- Aucune cession n'est intervenue en **2003**.

Remarques :

- La provision pour litiges concerne un litige opposant la société « **Maro.Bois** » à un tiers. Les dernières informations fournies par l'avocat de la société ont conduit celle-ci à augmenter le montant de cette provision.
- La provision pour amendes qui a été constituée à la fin de l'exercice 2002, en prévision d'une amende fiscale n'est plus justifiée ; puisque « **Maro.Bois** » a effectivement réglé, par chèque bancaire, une amende de **13 000 DH**, le 15/09/2003. Cette dépense a été régulièrement inscrite en comptabilité.

1-6- Présentation des travaux liés aux régularisations des comptes de charges et de produits :

L'ensemble des régularisations des comptes de gestion, effectuées par le comptable de « **Maro.Bois** » au **31/12/2003**, est résumé par le tableau ci-après :

Opérations	Comptes débités	Comptes crédités
Reçu des mat. Premières commandées le 15/12/2003 ; la facture du FR n'est pas encore parvenue ; montant HT : **15 000 DH**.	**6121**. Achat de matièr. Premières : 15 000 DH **34552**. Etat-TVA récup. Sur charges : 3 000 DH	**4417**. FRS, factures non parvenues : 18 000 DH
La taxe urbaine à payer au titre de l'exercice 2003 s'élève à **14 000 DH**; le rôle n''état pas encore émis	**6161**. Impôts et taxes directs : 14 000 DH	**4457**. Etat, impôts et taxes à payer : 14 000
Payé d'avance la prime d'assurance incendie qui couvre la période du 01/07/2003 au 30/06/2004 : **2 880 DH**	**3491**. Charges constatées d'avance : 1 440 DH	**6134**. Primes d'assurance : 1440 DH
Payé la redevance de crédit-bail relative à la location d'une machine du 01/09/2003 au 30/04/2004 : **1 712 DH TTC**	**3491**. Charges constatées d'avance : 800 DH	**6132**. Redevances de crédit-bail : 800 DH
Loyers perçus sur location d'un terrain nu : **24 000 DH** couvrant la période du 01/03/2003 au 28/02/2004	**7127**. Ventes de produits accessoires : 4 000 DH	**4491**. Produits constatés d'avance : 4 000 DH

1-7- Rappel des écritures au journal de la société « Maro.Bois » :

	31/12/2003		
6193	D.E.A des immob. Corporelles	**169 600**	
2832	ATS des constructions		**42 000**
2833	ATS des I.T.M et O.		**40 000**
2834	ATS des du matériel de transport		**84 000**
2835	ATS du M. mat. de bureau et AD.		**3 600**
	Dotations aux ATS des immob. corporelles au titre De l'exercice 2003.		
	d°		
3912	PROV. pour dépr. des mat. et fournitures	**18 000**	
7196	R. sur prov. pour dépr. de l'A.C.		**18 000**
	Annulation de la provision sur stock initial de matières premières		

	d°		
3121	Matières premières	**150 000**	
3151	Produits finis	**240 000**	
6124	Variat. des stocks de mat. premières		**150 000**
7132	Variat. des stocks de biens produits		**240 000**
	Constatation des stocks finaux de matières premières et de produits finis		
	d°		
6196	D.E.P. pour dépr. de l'AC	**26 700**	
3912	Prov. pour dépr. des mat.et fournit.		**7 500**
3915	Prov. pour dépr. des produits finis		**19 200**
	Constitution des prov. pour dépréciation des stocks finaux de mat. prem. Et produits finis		
	d°		
6182	Pertes sur créances irrécouvrables	**2 700**	
4456	Etat-TVA due	**540**	
3424	Clients douteux ou litigieux		**3 240**
	Créance perdue sur **Mobi.com.**		
	d°		
3942	Prov. pour dépr. des clients et C.R.	**3 060**	
7196	R.sur prov. pour dépr. de l'A.C.		**3 060**
	Annulation de la provision pour dépr. de la créance/ **Mobi.com.**		
	31/12/2003		
6196	D.E.P. pour déprciation de l'AC	**2 360**	
3912	Prov. pour dépr. des clients et C.R.		**2 360**
	Augmentation de la provision pour dépréciation de la créance sur **Décor.maison**		
	d°		
6182	Pertes sur créances irrécouvrables	**8 900**	
4456	Etat-TVA due	**1780**	
3424	Clients douteux ou litigieux		**10 680**
	Créance perdue sur **Kit.Bureau**		
	d°		
3942	Prov. pour dépr. des clients et C.R.	**1 335**	
7196	R.sur prov. pour dépr. de l'A.C.		**1 335**
	Annulation de la provision pour dépréciation de la créance/**Kit.Bureau**		

	d°		
3950	Prov. pour dépr. des T.V.P	**800**	
7394	Reprises/prov. pour dépr. des T.V.P		**800**
6124	Variat. des stocks de mat. premières		
	Diminution de la provision pour dépréciation des titres **LAFAR**		
	d°		
6394	D. aux prov. pour dépr. des T.V.P	**475**	
3950	Prov. pour dépr. des T.V.P		**475**
	Constitution d'une provision pour dépréciation des titres **SOFAR**		
	d°		
6595	D.N.C aux prov. pour risques et charges	**2 000**	
1511	Provisions pour litiges		**2 000**
	Augmentation de la provision pour litige		
	d°		
4505	Provisions pour amendes	**12 000**	
7595	Reprises N.C. sur prov. pour R. et C.		**12 000**
	Annulation de la provision pour amende		
	d°		
6121	Achat de matières premières	**15 000**	
34552	Etat-TVA récupérable/ charges	**3 000**	
4417	FRS, factures non parvenues		**18 000**
	d°		
6161	Impôt et taxes directs	**14 000**	
4457	Etat, impôts et taxes à payer		**14 000**
	d°		
3491	Charges constatées d'avance	**1 440**	
6134	Primes d'assurance		**1 440**
	d°		
3491	Charges constatées d'avance	**800**	
6132	Redevances de crédit-bail		**800**
	d°		
7127	Ventes de produits accessoires	**4 000**	
4491	Produits constatés d'avance		**4 000**

II – Balance après inventaire et avant regroupement au 31/12/2003 :

N° des comptes	Intitulés des comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
1111	Capital Social	-	1 500 000
1486	Fournisseurs d'immobilisations	-	144 000
1511	Provisions pour litiges	-	20 000
2230	Fond commercial	500 000	-
2311	Terrains nus	150 000	-
2321	Bâtiments	840 000	-
2332	Matériel et outillage	420 000	-
2340	Matériel de transport	420 000	-
2351	Mobilier de bureau	26 000	-
2352	Matériel de bureau	14 000	-
28332	Amort. des constructions	-	252 000
2834	Amort. des I.T., M. et O.	-	186 500
2834	Amort. du matériel de transport	-	420 000
2835	Amort. du mob., mat. de bur. et A.D	-	19 325
3121	Matières premières	150 000	-
3151	Produits finis	240 000	-
3421	Clients	72 500	-
3424	Clients douteux ou litigieux	19 920	-
3453	Acomptes sur impôts sur les résultats	189 000	-
34552	Etat-TVA récupérable sur les charges	28 000	-
3491	Charges constatées d'avance	2 240	
3500	Titres et valeurs de placement	90 000	-
3912	Prov. pour dépr des mat. 1ères	-	7 500
3915	Prov. pour dépr des produits finis	-	19 200
3942	Prov. pour dépr des clients et co.ra.	-	9 960
3950	Prov. pour dépr des T.V.P	-	3 675
4411	Fournisseurs	-	43 000
4417	Fournisseurs-facteurs non parvenues	-	18 000
4456	Etat-TVA due	-	29 943
4457	Etat, impôts et taxes à payer	-	14 000
4481	Dettes sur acquisition d'immobilisat.	-	9 600
4491	Provisions constatés d'avance	-	4 000
4505	Provisions pour amendes	-	-
5141	Banque	132 000	-
	A reporter	**3 293 660**	**2 700 703**

N° des comptes	Intitulés des comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
	Reports	**3 293 660**	**2 700 703**
5161	Caisse	56 000	-
6121	Achat de mat. 1ères	895 600	-
6122	Achats de mat. et four. Consommables	225 000	-
6124	Variation des stocks de mat. et four.	30 000	-
6125	Achats non stockés de mat. et four.	36 000	-
61291	R.R.R obtenus/achats de mat. 1ères	-	17 612
61292	R.R.R obtenus/achats de M. et F.C.	-	11 250
6131	Locations et charges locatives	3 400	-
6132	Redevances de crédit-bail	800	-
6134	Primes d'assurances	1 440	-
6136	Rémunérations d'inter. Et honoraires	15 000	-
6142	Transports	32 000	-
6144	Publicité, P. et R.P.	25 000	-
6145	Frais postaux et frais de téléc.	19 000	-
6147	Services bancaires	14 000	-
6161	Impôts et taux directs	109 000	-
6167	Impôts, taxes et droits assimilés	22 000	-
6171	Rémunération du personnel	641 000	-
6174	Charges sociales	307 680	-
6182	Pertes sur créances irrécouvrables	11 600	-
6193	D.E.A des immob.corporelles	169 600	-
6196	D.E.aux prov.pour dépr. de l''AC	29 060	-
6386	Escomptes accordés	62 900	-
6394	D. aux prov.pour dépr. des T.V.P	475	-
6583	Pénalités et amendes fiscales ou pén.	13 000	-
6595	D.N.C. aux prov. pour R. et charges	2 000	-
7121	Ventes de biens produits au Maroc	-	3 145 000
7127	Ventes de produits accessoires	-	42 000
7129	R.R.R. accordés par l'entreprise	47 175	-
7132	Variat. des stocks de biens produits	-	50 000
7196	Reprises/ prov. pour dépr. de l'A.C	-	22 395
7381	Intérêts et produits assimilés	-	16 500
7386	Escomptes obtenus	-	44 130
7394	Reprises/ prov. pour dépr. des T.V.P	-	800
7595	Reprises N.C. sur prov. et C.	-	12 000
	Totaux	**6 062 390**	**6 062 390**

Section II : Ecritures de regroupement et détermination du résultat net de l'exercice :

La balance par soldes que nous avons dressée ci-dessus indique distinctement :

- Les comptes de situation qui seront synthétisés dans le bilan ;
- Les comptes de gestion qui seront virés dans le C.P.C.

En vue d'assurer l'indépendance des exercices comptables, les soldes de ces derniers doivent être ramenés à zéro, par virement aux comptes de résultats.

Ce virement est effectué par étapes successives afin de dégager des résultats partiels (d'exploitation, financier, courant, non courant, avant impôts et après impôts).

Les comptes de résultats partiels doivent, ensuite, être soldés par virement au compte de produits et de charges, ce qui permet de dégager le résultat net de l'exercice.

Avant d'effectuer ces travaux de regroupement, il convient de procéder à des virements internes à certains comptes de charges et de produits qui ont pour effet de solder les comptes soustractifs des classes 6 et **7**.

I- Virements des comptes soustractifs des classes 6 et 7 :

- Dans le courant de l'exercice, les rabais, remises et ristournes hors facture *obtenus* par l'entreprise (sur achats de marchandises, de matières et fournitures ou encore sur d'autres charges externes) sont enregistrés au crédit des comptes « *soustractifs* » suivants : **6119, 6129** et **6149.**

A la fin de l'exercice comptable, ces comptes à solde créditeur doivent être virés au crédit des comptes concernés des postes : **611, 612** et **613**/**614** ; leur solde vient, en effet, en déduction des montants inscrits au débit des comptes concernés des postes susvisés de sorte que ces comptes indiquent des « **achats nets** » et des « **autres charges externes nettes** ».

- Il en est de même des comptes soustractifs de la classe 7 : **7119** et **7129** qui enregistrent à leur débit les rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise (sur les ventes de marchandises ou de biens et services produits par elle). Ces comptes à solde débiteur, doivent être virés au débit des comptes concernés des postes : **711** et **712** de sorte que ces derniers reflètent des « **ventes nettes** ».

Les écritures ci-après traduisent le travail effectué par le comptable de la société « Maro.Bois » à la fin de l'exercice **2003**, à l'occasion de ces opérations de virements :

	31/12/2003		
61291	R.R.R.O. sur achats de mat. premières	**17 612**	
61292	R.R.R.O. sur achats de mat. et four. consom.	**11 250**	
6121	Achats de matières premières		**17 612**
6122	Achats de mat. et four. consom.		**11 250**
	Pour solde des comptes soustractifs : 61291 et 61292.		
	d°		
7121	Ventes de biens produits au Maroc	**47 175**	
7129	R.R.R accordés par l'entreprise		**47 175**
	Pour solde des comptes soustractifs : 7129		

Les comptes **6121** et **6122** présenterons ainsi les nouveaux soldes suivants :

6121. Achats de mati. premières

895 600	17 612
	SD = **877 988**

6122. Achats de mat. et fourn. Cons.

225 000	11 250
	SD = **213 750**

Le compte **7121** présentera le solde ci-après :

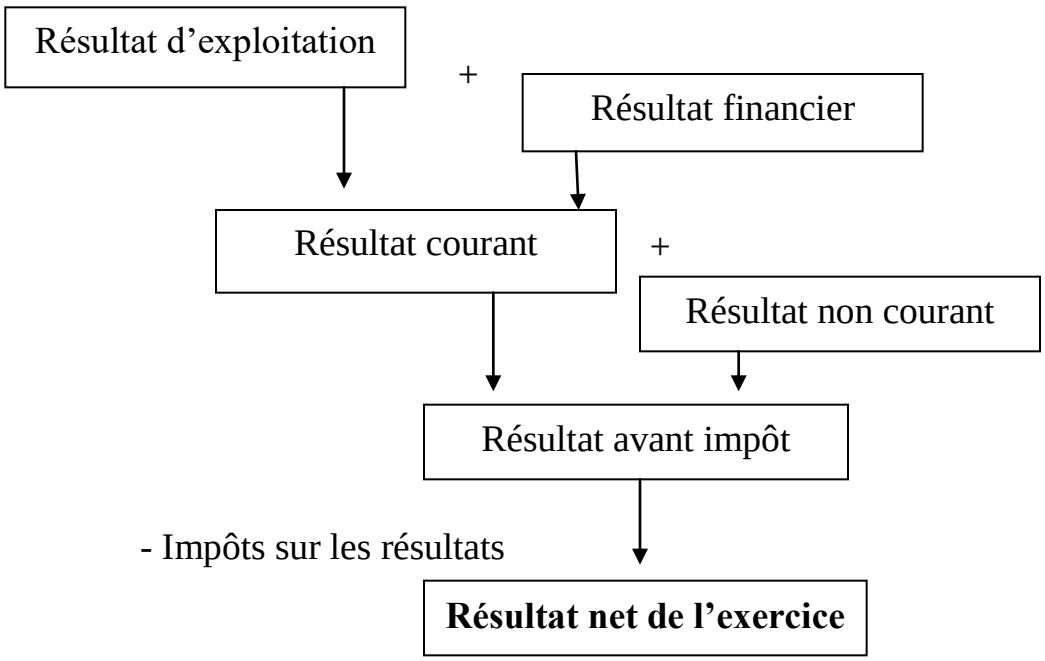
7121. Ventes de biens produits au Maroc

47 175	3 145 000
SC = **3 097 825**	

Ce travail étant accompli, il convient à présent de solder tous les comptes de gestion, en vue de déterminer le résultat net de l'exercice.

II- Virements des comptes de gestion aux comptes de résultats :

Ainsi que nous l'avons évoqué ci-dessus, ce virement est effectué par étapes successives de façon à calculer des résultats partiels dont la sommation aboutira au résultat net de l'exercice, selon le schéma ci-après :



2-1 Détermination du résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation est la différence entre les produits d'exploitation (rubrique 71), d'une part et les charges d'exploitation (rubrique 61), d'autre part. ainsi, lorsque les produits d'exploitation sont **supérieurs** aux charges d'exploitation, cela se traduit par un bénéfice d'exploitation. A l'opposé, un excédent des charges d'exploitation sur les produits d'exploitation représente une perte d'exploitation. Pour déterminer comptablement ce résultat, il est utile de virer tous les comptes des rubriques **61** et **71** respectivement au débit et au crédit du compte « 8100. Résultat d'exploitation », comme suit :

	31/12/2003		
8100	**Résultat d'exploitation**	**2 558 318**	
6121	Achats de mat 1ères		877 988
6122	Achats de mat. et four. consom.		213 750
6124	Variation des stocks de mat. et four.		30 000
6125	Achats non stockés de mat. et four.		36 000
6131	Locations et charges locatives		3 400
6132	Redevances de crédit-bail		800
6134	Primes d'assurances		1 440
6136	Rémunérations d'inter. Et honor.		15 000
6142	Transports		32 000
6144	Publicité, P. et R.P.		25 000
6145	Frais postaux et frais de téléc.		19 000
6147	Services bancaires		14 000
6161	Impôts et taxes directs		109 000
6167	Impôts, taxes et droits assimilés		22 000
6171	Rémunérations du personnel		641 000
6174	Charges sociales		307 680
6182	Pertes sur créances irrécouvrables		11 600
6193	D.E.A des immob. corporelles		169 600
6196	D.E. aux prov. pour dépr. de l'AC		29 060
	Pour solde des comptes de charges d'exploitation		
	d°		
7121	Ventes de biens produits au Maroc	3 097 825	
7127	Ventes de produits accessoires	42 000	
7132	Variat. Des stocks de biens produits	50 000	
7196	Reprises/ prov. pour dépr. de l'A.C	22 395	
8100	**Résultat d'exploitation**		**3 212 220**
	Pour solde des comptes de produits d'exploitation		

Le compte « **Résultat d'exploitation** » présentera, ainsi le solde suivant :

8100. Résultat d'exploitation

2 558 318	3 212 220
SC = **653 902**	

Le solde créditeur de ce compte correspond à un bénéfice d'exploitation.

2-2- Détermination du résultat financier :

Le résultat financier est la différence entre les produits et les charges engendrés par la gestion financière de l'entreprise. Ce résultat est reflété par le solde du compte « 8300. Résultat financier » auquel sont virés tous les comptes des rubriques **73** (produits financiers) et **63** (charges financières) :

- Un solde créditeur traduit un bénéfice financier ;
- Un solde débiteur traduit une perte financière.

Au titre de l'exercice **2003**, le résultat financière de la société « **Maro.Bois** » est déterminé comme suit :

	31/12/2003		
8300	Résultat financier	**63 375**	
6386	Escomptes accordés		**62 900**
6394	D. aux prov. pour dép. des T.V.P		**475**
	Pour solde des comptes de charges financières		
	d°		
7381	Intérêts et produits assimilés	**16 500**	
7386	Escomptes obtenus	**44 130**	
7394	Reprises/ prov. pour dépe. des T.V.P	**800**	
8300	Résultat financier		**61 430**
	Pour solde des comptes de produits financiers		

Le compte « **Résultat financier** » présentera, au 31/12/2003, le solde suivant :

8300. Résultat financier

63 375	61 430
	SD = **1 945**

Ainsi, au titre de l'exercice 2003, la gestion financière de la société s'est soldée par une perte financière de l'ordre de **1 945 DH**.

2-3- Détermination du résultat courant :

Le résultat courant est égale à la somme algébrique du résultat d'exploitation et du résultat financier. Il renseigne sur la performance de la gestion courante de l'entreprise qui intègre sa gestion financière. Aussi, les soldes des comptes 8100 et 8300 sont-ils virés au compte « **8400. Résultat courant** », comme suit :

	31/12/2003		
8100	Résultat d'exploitation	**653 902**	
8400	Résultat courant		**653 902**
	Pour solde du compte débité		
	d°		
8400	Résultat courant	**1 945**	
8300	Résultat financier		**1 945**
	Pour solde du compte crédité		

Le compte « **Résultat courant** » présente, au **31/12/2003**, le solde suivant :

8400. Résultat courant

1 945	653 902
SC = **651 957**	

Ce solde créditeur correspond à un bénéfice courant.

2-4- Détermination du résultat non courant :

Ce résultat est la différence entre les produits non courants (rubrique 75) et les charges non courantes (rubrique 65) qui, selon le C.G.N.C., sont liés à la survenance de circonstances exceptionnelles, telles que des rubriques 65 et 75 sont soldés, par virement au compte « 8500. Résultat non courant », comme suit :

	31/12/2003		
8500	Résultat non courant	**15 000**	
6583	Pénalités et amen. fiscales ou pénales		**13 000**
6595	D.N.C. aux prov. pour R. et charges		**2 000**
	Pour solde des comptes de charges non courants		
	d°		
7595	Reprises non courantes sur prov. pour risques et charges	**12 000**	**12 000**
8500	Résultat non courant		
	Pour solde du compte de produit non courant		

Le compte « **Résultat non courant** » présente, au **31/12/2003**, le solde suivant :

8500. Résultat non courant

15 000	12 000
	SC = **3 000**

Ce solde débiteur traduit une perte exceptionnelle au 31/12/2003.

2-5- Détermination du résultat avant impôts :

Le résultat avant impôts est égal à la somme algébrique du résultat courant et du résultat non courant. Il est obtenu par virement des soldes des comptes 8400 et 8500 au compte « *8600.Résultat avant impôts* », le solde de ce dernier correspond à :

- « un bénéfice avant impôts, si le total des produits est supérieur au total des charges, exclusion faite des impôts sur les résultats ;
- une perte avant impôts, dans le cas inverse ».

Ainsi, au titre de l'exercice 2003, le résultat avant impôts de la société « **Maro.Bois** » se présente comme suit :

	31/12/2003		
8400	Résultat courant	651 957	
8600	Résultat avant impôts		**648 957**
8500	Résultat non courant		3 000
	Pour solde des comptes 8400 et 8500		

Ce résultat correspond à un bénéfice avant impôts de l'ordre de **648 957 DH**. il fera l'objet de certaines corrections extra-comptables découlant de l'application de la législation fiscale en vigueur au Maroc et ce, en vue de déterminer le résultat net fiscal. Ce denier constituera, à juste titre, la base de calcul de « **l'impôt sur le résultat** ».

2-6- L'impôt sur le résultat :

Au Maroc, il y'a selon le cas, deux types d'impôts sur le résultat :

- **l'impôt Général sur le Revenu**: **I.G.R**. qui s'applique au revenu global des personnes physiques ainsi qu'au revenus dégagés par :
  - Les sociétés en nom collectif et les sociétés en commande simple (constituées au Maroc et ne comprenant que des personnes physiques) ainsi que les associations en participation, sauf dans le cas où ces sociétés et associations optent pour l'imposition à l'IS ;
  - Les sociétés de fait, ne comprenant que des personnes physiques.
- **L'impôt sur les sociétés : IS** qui s'applique à toutes les sociétés, quels que soient leur forme et leur objet et à tous *les établissements publics* et *autres personnes morales* qui se livrent à une exploitation ou à des opérations à caractère lucratif.

2-6-1- L'I.G.R.applicable aux revenus professionnels :

Pour l'application de l'IGR, il y'a lieu de calculer le revenu net professionnel. Celui-ci est, en principe, déterminé d'après **le régime du résultat net réel** ; toutefois, les contribuables exerçant leur activité à titre individuel ou dans le cadre d'une société de fait, peuvent opter pour le régime du **bénéfice forfaitaire** ou le régime du **résultat net simplifié** et ce, selon les conditions prévues par la loi.

Ainsi, dans le cadre du premier régime, le revenu net professionnel correspond au résultat net réel ou résultat brut fiscal. Ce dernier est déterminé d'après l'excédent des produits, profits et gains imposables (provenant de l'exercice d'une ou plusieurs professions) sur les charges engagées ou supportées, déductibles fiscalement.

Autrement dit, le **résultat brut fiscal** est égal au **résultat net comptable** (avant impôt) augmenté ou diminué des corrections fiscales (extra-comptables).

En effet, certaines charges, déduites pour la détermination du résultat net comptable, ne sont pas déductibles fiscalement. De même, certains produits, compris dans la détermination de ce résultat, sont exonérés (totalement ou partiellement) ou bénéficient des abattements :

Résultat brut fiscal = Résultat net comptable (avant impôts) + charges non déductibles – produits non imposables

Du résultat brut fiscal ainsi obtenu, il faut déduire, le cas échéant, le déficit reportable relatif à l'exercice précédent. On aura, ainsi, la formule suivante :

Résultat net fiscal = Résultat brut fiscal – déficit reportable

C'est le résultat net fiscal qui correspond à l'assiette de l'IGR. Cet impôt est ensuite calculé en appliquant au résultat net fiscal le taux qui correspond à la tranche supérieure de ce revenu et en déduisant du montant, ainsi obtenu, une somme à déduire. Le tableau qui suit indique les taux ainsi que les sommes à déduire correspondant à chaque tranche de revenu :

Tranches de revenu en DH	**Taux en %**	**Somme à déduire**
0 – 20 000	0%	0
20 001 – 24 000	13%	2 600
24 001 – 36 000	21%	4 520
36 001 – 60 000	35%	9 560
Plus de 60 000	44%	14 960

Précisons, à ce titre, que l'impôt dû par les contribuables disposant de revenus professionnels, déterminés d'après le régime du résultat net réel ou celui du résultat net simplifié, ne peut être inférieur à une **cotisation minimale**.

Cette cotisation doit être versée spontanément au Trésor avant le **1er février** de chaque année. Elle est calculée sur la base des produits d'exploitation ; c,à,d :

- Le chiffre d'affaires **HT**, constitué par les recettes et les créances acquises ;
- Les produits accessoires **HT** et les produits financiers (avec un abattement de 100% pour les produits de participation) ;
- Les subventions, primes et dons reçus de l'Etat, des collectivités locales ou de tiers.

Les **taux retenus** sont :

- **6%** pour les professions libérales et autres prestations de services (transport, hôtellerie, restauration, réparation, courtage, crédit, location de biens meubles).
- **0,5%** pour les professions commerciales, industrielles et artisanales, de promoteurs immobiliers, lotisseurs de terrains et marchands de biens.
- **0,25** pour les opérations effectuées par les commerçants au titre des ventes portant sur : les produits pétroliers, le gaz, le beurre, l'huile, le sucre et la farine.

La société « **Maro.Bois** », objet de notre étude étant constituée sous la forme d'une société anonyme, relève, en effet, du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. Il convient, à présent, d'examiner les modalités de liquidation de cet impôt.

2-6-2- L'IS. Applicable aux bénéfices et revenus des sociétés et autres personnes morales :

2-6-2-1- Base imposable :

Comme c'est le cas des revenus professionnels déterminés d'après le régime du résultat net réel, la base imposable à l'IS correspond au résultat net fiscal. Seulement, pour la détermination de ce résultat, certaines charges non déductibles au niveau de l'IGR sont admises en déduction dans le cadre de l'IS. Tel est le cas des prélèvements effectués par les exploitants des entreprises individuelles et les associés dirigeants des sociétés de personnes soumises à l'IGR qui ne bénéficient pas d'une déduction fiscale ; alors que pour le calcul de l'IS, les rémunérations allouées aux dirigeants de sociétés sont déductibles. En effet, si dans le premier cas, les dirigeants associés ne sont pas assimilés à de simples salariés, puisque rémunérés par le profit dégagé par la société ; dans le second cas, l'on considère les dirigeants comme étant des salariés ; en conséquence, leur rémunération bénéfice des même avantages fiscaux que ceux accordés aux charges du personnel.

2-6-2-2- Modalités de liquidation de l'IS :

La liquidation de l'I.S. se déroule en deux étapes :

1ère étape : Calcul de l'impôt ;

2ème étape : Paiement de l'impôt.

2-6-2-2-1- Calcul de l'impôt dû :

Une fois la base imposable déterminée, il convient de calculer le montant de l'impôt qui représente une proportion de **35%** du bénéfice fiscal :

IS = Bénéfice fiscal x taux

Toutefois, avant d'entamer la liquidation de cet impôt, il est nécessaire de calculer la cotisation minimale. En effet, et à l'image de l'IGR, l'impôt dû par les sociétés ne peut être inférieur à la cotisation minimale et ce, quelque soit leur résultat fiscal. La base de calcul de

celle-ci est la même que celle prévue dans le cadre de l'IGR. Il en est de même des taux de cette cotisation.

Toutefois, et à la différence de l'IGR, cette cotisation n'est pas exigible par les sociétés au mois de janvier. Elle sert de référence de calcul de l'impôt à payer sous forme d'acomptes, lorsque celui-ci s'avère inférieur à la cotisation minimale.

Aussi doit-on effectuer une comparaison entre **l'I.S**, calculé en appliquant au bénéfice fiscal le taux de cet impôt et la **CM**.

Deux cas de figure sont envisagés :

1er cas : l'IS est **supérieur** à la CM → La société paiera l'**IS**.

2ème cas : l'IS est **inférieur** à la CM → La société paiera la **CM**.

Après avoir déterminé le montant de l'impôt dû, la société procédera à son paiement.

2-6-2-2-2-Paiement de l'impôt sur les sociétés :

En réalité, le paiement de l'IS est effectué en deux temps :

- Dans un premier temps, au cours de l'exercice comptable et au fur et à mesure de la formation du résultat de cet exercice, la société verse quatre acomptes, en prévisions de l'IS à payer au titre dudit exercice.
- Dans un deuxième temps, à la date de clôture de l'exercice, la société procède à la liquidation de l'IS, proprement dite.

A- Paiement des acomptes provisionnels :

La base de calcul de ces acomptes provisionnels est déterminée d'après le montant de l'IS dû au titre du dernier exercice clos (N-1), appelé exercice de référence.

Si, l'exercice de référence s'avère déficitaire, la cotisation minimale acquittée au titre dudit exercice servira de base de calcul de ces acomptes provisionnels, dont chacun est égal à **25%** du montant de cet impôt. Leur paiement s'effectuera selon l'échéancier suivant :

- **1er** acompte provisionnel : doit être versé avant l'expiration du mois de **mars** de l'exercice N;
- **2ème** acompte provisionnel : doit être versé avant l'expiration du mois de **juin** de l'exercice N ;
- **3me** acompte provisionnel : doit être versé avant l'expiration du mois de **septembre** de l'exercice N ;
- **4ème** acompte provisionnel : doit être versé avant l'expiration du mois de **décembre** de l'exercice N ;

B- Liquidation de l'impôt sur les sociétés :

Avant l'expiration du délai de déclaration du résultat fiscal et du chiffre d'affaire de l'exercice N, la société devra procéder à la liquidation de l'impôt dû au titre de l'exercice objet de cette déclaration, en tenant compte des acomptes provisionnels déjà versés au cours de cet exercice. A cet effet, elle doit comparer, à la date de clôture de l'exercice N, entre le

montant de l'impôt dont elle est finalement redevable au titre de cet exercice et le montant des acomptes précédemment versés.

- Lorsque l'impôt dû est supérieur au montant des acomptes provisionnels déjà versés, le reliquat restant dû est acquitté par la société au même titre que le premier acompte provisionnel échu au titre de l'exercice N+ 1.
- Lorsque l'impôt effectivement dû s'avère inférieur au montant des acomptes provisionnels antérieurement versés, l'excédent d'impôt versé par la société est imputé d'office, par celle-ci, sur le premier acompte provisionnel échu au titre de l'exercice N+1 et, le cas échéant, sur les trois autres acomptes restants. Le reliquat éventuel est restitué d'office à la société dans le délai d'un mois, à compter de la date d'échéance du dernier acompte provisionnel échu au titre de l'exercice N+1.

Le tableau ci-après donne le schéma de cette liquidation :

IS ▸ ∑ **AP**	**Complément d'impôt** = IS - ∑ AP, à payer au plus tard le 31/03/N+1 au même titre que le 1er AP échu en N +1. **Versement** = 1er AP échu (N+1) + complément d'impôt (N)
IS ◂ ∑ **AP**	**Excédent** = ∑ AP – IS est reporté sur le ou les AP échus au titre de l'exercice N+1. Tout reliquat éventuel est restitué d'office à la société. Exemple : **Versement au 31/03/N+1** égale à : 1er AP échu (N+1) – crédit d'impôt (N)

2-6-3- Application : Cas de la société « Maro.Bois » :

Sachant que :

- La société « **Maro.Bois »** a réalisé au titre de l'exercice **2003** un bénéfice net comptable (avant impôts) de l'ordre de **648 957 DH** ;
- Tous les produits constatés en comptabilité sont imposables à l'IS ;

Déterminons le résultat net fiscal au titre de l'exercice 2003 et procédons à la liquidation de l'impôt dû au titre de cet exercice :

2-6-3-1- Détermination de résultat net fiscal de la société « Maro.Bois » au titre de l'exercice 2003 :

Si tous les produits pris en considération pour la détermination du bénéfice net comptable sont imposable à l'IS, l'analyse des charges déduites pour la détermination de ce résultat laisse apparaître un montant de **13 000** DH correspondant à une amende fiscale payée par la société courant **2003**. Cette charge n'étant pas admise en déduction fiscale, il convient de la réintégrer au bénéfice comptable. Ainsi, on aura :

Résultat brut fiscal = 648 957 + 13 000 = 661 957 DH.

Aucun déficit reportable n'est à signaler. Donc :

Résultat net fiscal = 661 957 DH ≈ **661 950 DH.**

2-6-3-2- Calcul de l'impôt dû au titre de l'exercice 2003 :

2-6-2-1- Calcul de l'IS au titre de l'exercice 2003 :

IS = 661 950 x 35% = 231 682,50 DH ≈ **231 681 DH**

2-6-3-2-2- Calcul de la CM au titre de l'exercice 2003 :

Base de calcul de la CM = 3 097 825 + 42 000 + 50 000 + 22 395 + 16 500 + 44 130 + 800.
= 3 273 650 DH

Taux de la CM = **0,5%**

CM = 3 273 650 x 0,5% = 16 368,25 DH ≈ 16 369 DH.

Conclusion : L'IS est supérieur à la CM ; donc, l'impôt dû par la société « **Maro.Bois** » au titre de l'exercice 2003 est égal à **231 683 DH**.

Ecriture au journal :

	31/12/2003		
6701	Impôt sur les bénéfices	231 683	
4453	Etat, impôts sur les résultats		231 683
	L'IS dû au titre de l'exercice 2003		

2-6-3-3- Paiement de l'IS dû au titre de l'exercice 2003 :

2-6-3-3-1- Paiement des acomptes provisionnels :

Au cours de l'exercice **2003**, la société « **Maro.Bois** » a versé quatre acomptes provisionnels, calculés d'après l'IS dû au titre de l'exercice précédent (soit : IS (2002) = 540 000 x 35% = 189 000 DH), de la façon suivante :

- **1er** AP versé au plus tard le **31/03/2003** = 189 000 x 25% = **47 250 DH.**
- **2ème** AP versé au plus tard le **30/06/2003** = **47 250 DH.**
- **3me** AP versé au plus tard le **30/09/2003** = **47 250 DH.**
- **4ème** AP versé au plus tard le **31/12/2003** = **47 250 DH.**

Ces acomptes ont été comptabilisés au journal de la société, au fur et à mesure de leur règlement, comme suit :

Ecritures au journal :

	31/03/2003		
3453	Acompte sur impôts sur les résultats	**47 250**	
5141	Banque		**47 250**
	1er AP/impôt sur le résultat de l'exercice 2003		
	30/06/2003		
3453	Acompte sur impôts sur les résultats	**47 250**	
5141	Banque		**47 250**
	2ème AP/impôt sur le résultat de l'exercice 2003		
	30/09/2003		
3453	Acompte sur impôts sur les résultats	**47 250**	
5141	Banque		**47 250**
	3ème AP/impôt sur le résultat de l'exercice 2003		
	30/12/2003		
3453	Acompte sur impôts sur les résultats	**47 250**	
5141	Banque		**47 250**
	4ème AP/impôt sur le résultat de l'exercice 2003		

2-6-3-3-2- Liquidation de l'IS restant dû au titre de l'exercice 2003

Le complément d'impôt (soit : 231 683 – 189 000 = **42 683 DH**) doit être versé au Trésor au même titre que le **1er AP** échu au titre de l'exercice **2004** et ce, au plus tard, le **31/03/2004**. Le montant de ce versement sera égal à : Versement = (231 683 x 25%) + 42 683 = 57 921 + 42 683 = **100 604 DH**.

Ecritures au journal :

	31/03/2003		
4453	Etat, impôts sur les résultats	189 000	
3453	Acomptes sur impôts sur les résultats		189 000
	Pour solde du compte crédité		
	31/03/2004		
4453	Etat, impôts sur les résultats	42 683	
5141	Banque		42 683
	Paiement du complément d'impôt sur le résultat, dû au titre de l'exercice 2003		
	d°		
3453	Acompte sur impôts sur les résultats	57 921	
5141	Banque		57 921
	1er AP/impôt sur le résultat de l'exercice 2004		

2-7- Détermination du résultat après impôt :

Le résultat après impôt est celui obtenu après déduction du montant de l'impôt dû au titre de l'exercice :

	31/12/2003		
8600	Résultat avant impôts	648 957	
6701	Impôts sur les bénéfices		231 683
8800	Résultat après impôts		**417 274**
	Détermination du résultat après impôts au titre de l'exercice 2003		

Ce résultat est, ensuite, viré au crédit du compte « Résultat net de l'exercice », pour solde :

	31/12/2003		
8800	Résultat après impôts	417 274	
1191	Résultat net de l'exercice (créditeur)		417 274
	Pour solde du compte débité		

Une fois les écritures de regroupement effectuées et le résultat net de l'exercice déterminé, on peut alors établir la balance « après inventaire et après regroupement ».

Section III : Etablissement de la balance après inventaire et après regroupement :

Ainsi que nous l'avons évoqué, auparavant, dans la balance après inventaire et après regroupement tous les comptes de gestion sont soldés ; seuls les comptes de situation y sont inscrits :

N° des comptes	**Intitulés des comptes**	**Soldes débiteurs**	**Soldes créditeurs**
1111	Capital Social	-	1 500 000
1191	Résultat net de l'exercice	-	**417 274**
1486	Fournisseurs d'immobilisations	-	144 000
1511	Provisions pour litiges	-	20 000
2230	Fond commercial	500 000	-
2311	Terrains nus	150 000	-
2321	Bâtiments	840 000	-
2332	Matériel et outillage	420 000	-
2340	Matériel de transport	420 000	-
	A reporter	**2 330 000**	**2 081 274**

N° des comptes	Intitulés des comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
	Reports	**2 330 000**	**2 081 274**
2351	Mobilier de bureau	26 000	-
2352	Matériel de bureau	14 000	-
28332	Amort. des constructions	-	252 000
2834	Amort. des I.T., M. et O.	-	186 500
2834	Amort. du matériel de transport	-	420 000
2835	Amort. du mob., mat. de bur. et A.D	-	19 325
3121	Matières premières	150 000	-
3151	Produits finis	240 000	-
3421	Clients	72 500	-
3424	Clients douteux ou litigieux	19 920	-
3453	Acomptes sur impôts sur les résultats	-	-
34552	Etat-TVA récupérable sur les charges	28 000	-
3491	Charges constatées d'avance	2 240	
3500	Titres et valeurs de placement	90 000	-
3912	Prov. pour dépr des mat. 1ères	-	7 500
3915	Prov. pour dépr des produits finis	-	19 200
3942	Prov. pour dépr des clients et co.ra.	-	9 960
3950	Prov. pour dépr des T.V.P	-	3 675
4411	Fournisseurs	-	43 000
4417	Fournisseurs-facteurs non parvenues	-	18 000
4453	**Etat, impôts sur les résultats**	**-**	**42 683**
4456	Etat-TVA due	-	29 943
4457	Etat, impôts et taxes à payer	-	14 000
4481	Dettes sur acquisition d'immobilisat.	-	9 600
4491	Provisions constatés d'avance	-	4 000
4505	Provisions pour amendes	-	-
5141	Banque	132 000	-
5161	Caisse	56 000	-
6121	Achat de mat. 1ères	-	-
6122	Achats de mat. et four. Consommables	-	-
6124	Variation des stocks de mat. et four.	-	-
6125	Achats non stockés de mat. et four.	-	-
6131	Locations et charges locatives	-	-
6132	Redevances de crédit-bail	-	-
6134	Primes d'assurances	-	-
	A reporter	**3 160 660**	**3 160 660**

N° des comptes	Intitulés des comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
	Reports	**3 160 660**	**3 160 660**
6136	Rémunérations d'inter. Et honoraires	-	-
6142	Transports	-	-
6144	Publicité, P. et R.P.	-	-
6145	Frais postaux et frais de téléc.	-	-
6147	Services bancaires	-	-
6161	Impôts et taux directs	-	-
6167	Impôts, taxes et droits assimilés	-	-
6171	Rémunération du personnel	-	-
6174	Charges sociales	-	-
6182	Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
6193	D.E.A des immob.corporelles	-	-
6196	D.E.aux prov.pour dépr. de l''AC	-	-
6386	Escomptes accordés	-	-
6394	D. aux prov.pour dépr. des T.V.P	-	-
6583	Pénalités et amendes fiscales ou pén.	-	-
6595	D.N.C. aux prov. pour R. et charges	-	-
6701	**Impôts sur les bénéfices**	**-**	**-**
7121	Ventes de biens produits au Maroc	-	-
7127	Ventes de produits accessoires	-	-
7129	R.R.R. accordés par l'entreprise	-	-
7132	Variat. des stocks de biens produits	-	-
7196	Reprises/ prov. pour dépr. de l'A.C	-	-
7381	Intérêts et produits assimilés	-	-
7386	Escomptes obtenus	-	-
7394	Reprises/ prov. pour dépr. des T.V.P	-	-
7595	Reprises N.C. sur prov. et C.	-	-
8100	**Résultat d'exploitation**	**-**	**-**
8300	**Résultat financier**	**-**	**-**
8400	**Résultat courant**	**-**	**-**
8500	**Résultat non courant**	**-**	**-**
8600	**Résultat avant impôts**	**-**	**-**
8800	**Résultat après impôts**	**-**	**-**
	Totaux	**3 160 660**	**3 160 660**

Section IV : Elaboration des états de synthèse :

I- Le C.P.C :

1-1- Définition :

Selon le C.G.N., le **C.P.C** est l'état de synthèse qui décrit, en termes comptables de produits et de charges, les composantes du résultat net final :

- Les **« produits »** qui sont formés principalement des ventes de biens ou de services, de divers produits accessoires, financiers ou exceptionnels. Ils correspondent à un enrichissement potentiel de l'entreprise et sont générateurs de bénéfice, dans la mesure où le niveau des charges correspondantes leur reste inférieur ;
- Les « **charges** » qui sont formées principalement des achats consommés de biens et de services, de la rémunération des divers facteurs de production, ainsi que d'autres charges financières ou exceptionnelles. Ces charges correspondent à un appauvrissement potentiel de l'entreprise et sont génératrices de pertes, dans la mesure où le niveau des produits correspondants leur reste inférieur.

  Ce compte de produits et de charges est établi à partir des comptes de gestion (classes 6 et 7), tenus durant l'exercice et corrigés à la fin de celui-ci par les diverses écritures d'inventaire.

1-2- Présentation du C.P.C :

La Norme Générale propose deux modèles de présentation du C.P.C :

- Le modèle normal ;
- Le modèle simplifié.

Le C.P.C mentionne, selon les deux modèles, les dates de début et de fin de l'exercice. Les totaux de l'exercice (colonne 3) sont ventilés en deux sous-ensembles :

- Les montants résultant d'opérations propres à l'exercice 'colonne 1) ;
- Ceux résultant d'opérations concernant les exercices antérieurs (colonne 2).

1-2-1- Présentation du C.P.C selon le modèle normal :

Le C.P.C présente en deux feuillets qui se lisent « *en liste* » (ou en cascade) les produits et les charges de l'exercice, tout en dégageant cinq résultats intermédiaires :

▪ Le résultat d'exploitation
▪ Le résultat financier
▪ Le résultat courant (somme des deux précédents)
▪ Le résultat non-courant
▪ Le résultat avant impôts (somme des résultats courant et non-courant)

Le C.P.C indique, en dernier lieu :

- L'impôt sur le résultat ;
- Le résultat net de l'exercice (résultat après impôts).

Les produits et les charges sont présentés dans le C.P.C sous forme de **rubriques** et de **postes**, classés selon la nature de ces éléments. On distingue, en effet, trois niveaux partiels de produits et de charges, complétés par un niveau global qui correspond à l'impôt sur le résultat :

- Le niveau « **exploitation** » qui correspond à l'ensemble des produits et charges liés au cycle d'exploitation normale de l'entreprise (relevant des rubriques **71** et **61**) ;
- Le niveau « **financier** » qui regroupe l'ensemble des produits et charges à caractère financier (groupés respectivement dans les rubriques 73 et 63) ; La sommation de ces deux niveaux permet d'obtenir le « **résultat courant** » dégagé par l'entreprise au titre de l'exercice comptable.
- Le niveau « **non courant** » afférant aux produits et charges à caractère exceptionnel, ne se rattachant pas à l'activité courante de l'entreprise (rubriques **75** et **65**) ;

1-2-2- Présentation du C.P.C selon le modèle simplifié :

Le C.P.C est présenté, selon ce modèle, sur un seul feuillet. Il fait apparaître la formation « **en cascade** » du résultat net de l'exercice en dégageant successivement le résultat courant, le résultat non courant et le résultat avant impôts. Ainsi, et à la différence du C.P.C présente selon le modèle normal, le résultat d'exploitation et le résultat financier n'apparaissent plus distinctement. Les produits courants regroupent à la fois les produits d'exploitation et ceux financiers. Il en est de même des charges courantes qui comportent les sept postes figurant dans les « *charges d'exploitation* » du modèle normal, plus les « *charges financières* ».

Le C.P.C du modèle simplifié comporte également deux modules particuliers qui permettent :

- La mise en évidence des totaux des produits et des charges ;
- Le calcul de la « *marge brute sur ventes en l'état* » (en ce qui concerne les entreprises de négoce et les entreprises industrielles ou de services pour leur branche « négoce ») ;
- Le calcul de la « valeur ajoutée » qui est égale à la somme algébriques de :
  - la marge brute sur ventes en l'état ;
  - la différence entre production et consommation de biens et services.

1-3- Cas pratique : Elaboration du C.P.C de la société « Maro.Bois » selon le modèle normal :

Pour établir ce C.P.C, on doit tout d'abord effectuer des regroupements, en vue de présenter des postes qui seront synthétisés dans des rubriques.

L'objectif étant d'obtenir des soldes significatifs, utiles à l'analyse et à l'appréciation des performances de l'entreprise.

Ce travail de regroupement ne nécessitant pas des écritures comptables systématiques, nous nous limiterons, ci-après, à des regroupements extra-comptables.

1-3-1- Regroupement extra-comptables :

A partir des comptes corrigés de la balance après inventaire, établie par la société au **31/12/2003**, on procède aux regroupements des comptes à 4 chiffres de la manière suivante :

Exploitation :

7121. Ventes de biens produits au Maroc ……. 3 097 825 DH
7127. Ventes de produits accessoires …… 42 000 DH
712. Ventes de biens et services produits …….. 3 139 825 DH

7132. Variation des stocks de biens produits ……... 50 000 DH
713. Variation des stocks de produits …… 50 000 DH

7196. Reprises/prov. pour dépréciation de l'actif circulant …….. 22 395 DH
719. Reprises d'exploitation ; Transferts de charges 22 395 DH

6121. Achats de mat.1ères ……. 877 988 DH
6122. Achats de matières et fournitures consommables …… 213 750 DH
6124. Variation des stocks de matières premières ……. + 30 000 DH
6125. Achats non stockés de matières et fournitures ……. 36 000 DH
612. Achats consommés de matières et de fournitures ……. 157 738 DH

6131. Locations et charges locatives …….. 3 400 DH
6132. Redevances de crédit-bail ……. 800 DH
6134. Primes d'assurance …… 1 440 DH
6136. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires ……...…. 15 000 DH
6142. Transports ……..... 32 000 DH
6144. Publicité, Pub. et relations publiques ……...… 25 000 DH
6145. Frais postaux et frais de télécommunications ……... 19 000 DH
6147. Services bancaires ……..... 14 000 DH
613/614.Autres charges externes …….. 110 640 DH

6161. Impôts et taxes directs …….. 109 000 DH
6167. Impôts, taxes et droits assimilés …… 22 000 DH
616. Impôts et taxes …… 131 000 DH

6171. Rémunération du personnel ……... 641 000 DH
6174. Charges sociales ……. 307 680 DH
617. Charges de personnel ……. 948 680 DH

6182. Pertes sur créances irrécouvrables ……. 11 600 DH
618. Autres charges d'exploitation …… 11 600 DH

6193. D.E.A des immob. corporelles …….. 169 000 DH
6196. D.E. aux prov. pour depré. De l'A.C ……..… 29 060 DH
619. Dotations d'exploitation ……. 198 660 DH

Financier

7381. Intérêts et produits assimilés ……... 16 500 DH
7386. Escomptes obtenus ……... 44 130 DH
738. Intérêts et autres produits financiers ……... 60 630 DH

7394. Reprises sur prov. pour dépréciation des T.V.P …….. 800 DH
739. Reprises financières ; Transferts de charges 800 DH

6386. Escomptes accordés …….. 62 900 DH
683. Autres charges financières …… 62 900 DH

6394. Dotation aux prov. pour dépré. Des T.V.P …….. 475 DH
639. Dotations financières …… 475 DH

Non courant

7595. Reprises N.C. sur provisions pour risques et charges 12 000 DH
759. Reprises non courants ; Transferts de charges 12 000 DH

6583. Pénalités et amendes fiscales ou pénales …… 13 000 DH
658. Autres charges non courantes …… 13 000 DH

6595. D.N.C. aux prov. pour risques et charges …….. 2 000 DH
659. Dotations non courantes …… 2 000 DH

1-3-2- C.P.C de la société « Maro.Bois » (hors taxes) :

(Modèle normal)

Exercice du 01/01/2003 au 31/12/2003

		Opérations		Totaux de l'exercice	Totaux de l'exercice précédent
		Propres à l'exercice 1	Concernant exercices précédents 2	3 = 1+2	4
EXPLOITATION	**I. Produits d'exploitation**				
	. Ventes de marchandises (en l'état)	-		-	
	. Ventes de biens et services produits	3 139 825		3 139 825	
	Chiffre d'affaires	3 139 825		3 139 825	
	. Variation de stocks de produits	+ 50 000		+ 50 000	
	. Immob. produites par l'entreprise pour elle-même	-		-	
	.Subventions d'exploitation	-		-	
	. Autres produits d'exploitation	-		-	
	. Reprises d'exploitation, transferts de charges	22 395		22 395	
	Total I	3 212 220		3 212 220	
	II. Charges d'exploitation				
	. Achats consommés de matières et de fournitures	1 157 738		1 157 738	
	. Autres charges externes	110 640		110 640	
	. Impôts et taxes	131 000		131 000	
	. Charges de personnel	948 680		948 680	
	. Autres charges d'exploitation	11 600		11 600	
	. Dotations d'exploitation	198 660		198 660	
	Total II	2 558 318		2 558 318	
	III. Résultat d'exploitation (I -II)	**653 902**		**653 902**	
FINANCIER	**IV. Produits financiers**	-		-	
	. Produits des titres de part. et	-		-	
	. Gains de change	-		-	
	. Intérêts et autres produits financ.	60 630		60 630	
	. Reprises financières, transferts de charges	800		800	
	Total VI	61 430		61 430	
	V. Charges financières				
	. Charges d'intérêts	-		-	
	. Pertes de change	-		-	
	. Autres charges financières	62 900		62 900	
	.Dotations financières	475		475	
	Total V	63 375		63 375	
	VI. Résultat financier (IV-V)	- 1 945		- 1 945	
	VII. Résultat courant (III + VI)	**651 957**		**651 957**	

		Opérations		Totaux de l'exercice	Totaux de l'exercice précédent
		Propres à l'exercice 1	Concernant exercices précédents 2	3 = 1+2	4
	VII. Résultat courant (report)	**651 957**		**651 957**	
NON COURANT	**VIII. Produits non courants**				
	. Produits de cessions d'immob.	-		-	
	. Subventions d'équilibre	-		-	
	. Reprises sur subventions d'investissement	-		-	
	. Autres produits non courants	-		-	
	. Reprises non courantes ; transferts de charges	12 000		12 000	
	Total VIII	12 000		12 000	
	IX. charges non courantes				
	. Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	-		-	
	. Subventions accordées	-		-	
	. Autres charges non courantes	13 000		13 000	
	. Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	2 000		2 000	
	T**otal IX**	15 000		15 000	
	X. Résultat non courant (VIII-IX)	- 3 000		- 3 000	
	XI. Résultat avant impôts (VII + X)	**648 957**		**648 957**	
	XII. Impôts sur le résultat	**231 683**		**231 683**	
	XIII. Résultat net (XI-XII)	**417 274**		**417 274**	

II – Le bilan :

2-1- Définition :

Selon le C.G.N., le bilan est l'état de synthèse traduisant en termes comptables d'emplois (à l'actif) et de ressources (au passif) la situation patrimoniale de l'entreprise à une date donnée : «

- Le passif du bilan décrit les ressources ou origines de financement (en capitaux propres et capitaux d'emprunts ou dettes) à la disposition de l'entreprise à la date considérée ;
- L'actif du bilan décrit les emplois économiques qui sont faits, à la même date, de ces capitaux ».

2-2- Présentation du bilan :

La Norme générale comptable propose deux modèles de bilan :

- le bilan selon le modèle normal ;
- le bilan selon le modèle simplifié.

Nous examinerons les caractères communs aux deux modèles avant d'étudier la structure de chaque modèle à part.

2-2-1- Caractères communs aux deux modèles :

Ainsi que nous l'avons évoqué ci-dessus, le bilan traduits la situation financière de l'entreprise à une date déterminée. Il doit, à cette fin, indiquer expressément la date de clôture de l'exercice comptable.

Le bilan présente les masses, rubriques et postes qui sont respectivement codifiés par 1, 2 ou 3 chiffres dans les classes un à cinq du plan comptable.

A l'actif du bilan, les postes sont classés de haut en bas par ordre de **liquidité croissante** et les postes du passif par ordre **d'exigibilité croissante**: « La liquidité d'un poste étant la facilité (rapidité) avec laquelle on peut le transformer en monnaie ; et l'exigibilité variant en sens inverse du délai pendant lequel la valeur considérée est encore à la disposition de l'entreprise ».

Dans les deux modèles, le bilan présente à l'actif **quatre colonnes** qui indiquent, pour chaque poste,:

- le montant brut (1ère colonne) ;
- le total des amortissements ou provisions pour dépréciation (2ème colonne) :
- le montant net de l'exercice (3ème colonne) ;
- le montant net dégagé au titre de l'exercice précédent (N-1) qui apparaît pour comparaison (4ème colonne).

Le bilan présente au passif **deux colonnes** indiquant, pour chaque poste, le montant total dégagé au titre de l'exercice (1ère colonne) et celui dégagé au titre de l'exercice précédent N-1 (2ème colonne).

2-2-2- Structure du bilan dans le modèle normal :

Ce bilan est présenté sur deux feuillets séparés de façon à permettre une lecture « en tableau », par juxtaposition latérale de l'actif et du passif.

Les créances et les dettes de l'entreprise, figurant au bilan, demeurent inscrites à leur poste d'origine depuis le jour de leur naissance, jusqu'à la date de leur échéance. Ce qui permet d'opérer une analyse fonctionnelle de la situation de l'entreprise. A ce titre, les créances et les dettes nées à plus d'un an, figurant respectivement dans l'actif immobilisé et dans les dettes de financement, continuent à être classées dans ces rubriques jusqu'à la date du règlement final. Il en est de même des créances et dettes liées à l'exploitation qui demeurent inscrites respectivement à l'active circulant et au passif circulant et ce, quelle que soit leur échéance à l'origine, même supérieure à un an.

Par dérogation à ce principe, le compte « intérêts courus et non échus à percevoir », qui constitue l'un des comptes additifs du poste « **Comptes de régularisation-actif** », concerne l'ensemble des créances de l'actif, qu'elles soient immobilisées, circulantes ou de trésorerie.

Parallèlement, le compte « intérêts courus et non échus à payer » qui relève du poste « **Comptes de régularisation-passif** » se rapporte à l'ensemble des dettes, qu'il s'agisse de dettes de financement (classe 1), du passif circulant hors trésorerie (classe 4) ou de trésorerie (classes 5).

L'actif comporte dix rubriques qui sont regroupées en trois masses (ou classes) :

Masses	**Rubriques**	**Code**
Actif immobilisé (classe 2)	Immob. en non valeurs	21
	Immob. Incorporelles	22
	Immob. Corporelles	23
	Immob. Financières	24/25
	Ecarts de conversion-Actif	27
Actif-circulant **H.T** (classes 3)	Stocks	31
	Créances de l'actif circulant	34
	Titres et valeurs de placement	35
	Ecarts de conversion-Actif (éléments circulants)	37
Trésorerie (classe 5)	Trésorerie-Actif	51

Le passif comprend *neuf* rubriques regroupées en trois masses. Il est présenté avant répartition du résultat net de l'exercice :

Masses	**Rubriques**	**Code**
Financement permanent (classe 1)	Capitaux propres	11
	Capitaux propres assimilés	13
	Dettes de financement	14
	Provisions durables pour risques et charges	15
	Ecarts de conversion-passif	17
Passif-circulant **H.T** (classes 4)	Dettes du passif circulant	44
	Autres provisions pour risques et charges	45
	Ecarts de conversion-passif (éléments circulants)	47
Trésorerie (classe 5)	Trésorerie-passif	55

2-2-3- Structure du bilan dans le modèle simplifié :

A la différence du bilan du modèle normal, le bilan selon ce modèle est présenté sur un seul feuillet décrivant, l'un après l'autre, l'actif et le passif.

Les masses et rubriques composant ce bilan sont celles du modèle normal à l'exception des « écarts de conversion » qui n'apparaissent pas dans cet état de synthèse. Toutefois, la possibilité est offerte aux entreprises d'ajouter, lorsque les besoins l'exigent, la ou les rubriques correspondantes.

Par rapport au modèle normal, le nombre de postes est réduit par :

- L'utilisation de postes divers, notamment :
  - Immobilisations incorporelles diverses ;
  - Immobilisations corporelles diverses ;
  - Stocks divers ;
  - Débiteurs divers ;
  - Réserves diverses ;
  - Créances diverses.

- La mention de certaines rubriques sans détail de postes ; c'est le cas des :
  - Immobilisations financières ;
  - Capitaux propres assimilés ;
  - Dettes de financement ;
  - Provisions durables pour risque et charges.

- Le regroupement de certains postes ; c'est le cas du « report à nouveau » et du « *résultat net en instance d'affectation* » qui figurent dans un seul et même poste. C'est le cas aussi de « *crédits d'escompte* » et « *crédits de trésorerie* » qui sont inclus dans le poste « *crédits d'escompte et de trésorerie* ».

2-3- Cas pratique : Elaboration du bilan de la société « Maro.Bois » selon le modèle normal :

Bilan (Actif)
Modèle normal

Exercice clos le 31/12/2003

	Actif	Exercice			Exercice précédent
		Brut	Amort. et prov.	Net	
Actif immobilisé	**Immob. en non-valeurs (A)**	-	-	-	
	Frais préliminaires ……...				
	Charges à partir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des obligati…….				
	Immob. Incorporelles (B)	**500 000**	-	**500 000**	
	Immobilisation en R. et D……	-	-	-	
	Brevets, marques, droits et V. similaires …….	-	-	-	
	Fond commercial …….	500 000	-	500 000	
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	
	Immob. corporelles (C)	**1 870 000**	**877 825**	**992 175**	
	Terrains ……	150 000	-	150 000	
	Constructions ……...	840 000	252 000	588 000	
	Installations techniques, matér. Et O	420 000	186 500	233 500	
	Matériel de transport ……...	420 000	420 000	-	
	Mobilier, matériel de bureau et A.D.	40 000	19 325	20 675	
	Autres immobilisations corporelles……..	-	-	-	
	Immobilisations corporelles en cours ……..	-	-	-	
	Immob. financières (D)	-	-	-	
	Prêts immobilisés ……	-	-	-	
	Autres créances financières …….				
	Titres de participation ……..				
	Autres titres immobilisés …….				
	Ecarts de conversion-Actif (E)				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentation des dettes de financement				
	Total I (A+B+C+D+E)	**2 370 000**	**877 825**	**1 492 175**	
Actif circulant (hors trésorerie)	**Actif circulant (H.T)**				
	Stocks (F)	**390 000**	**26 700**	**363 300**	
	Matières premières ……..	150 000	7 500	142 500	
	Produits finis ……...	240 000	19 200	220 800	
	Créances de l'actif circulant (G)	**122 660**	**9 960**	**112 700**	
	Clients et comptes rattachés ……	92 420	9 960	82 000	
	Etats-débiteur ……..	28 000	-	28 000	
	Comptes de régularisation-Actif …….	2 240	-	2 240	
	Titres et valeurs de placement (H)	**90 000**	**3 675**	**86 325**	
	Ecarts de conversion-Actif (I)	-	-	-	
	Total II	**602 660**	**40 335**	**562 325**	
Trésorerie	**Trésorerie-Actif**				
	Chèques et valeurs à encaisser ……	-	-	-	
	Banques, T.G. et C.P……	132 000	-	132 000	
	Caisses, régies d'avances et accréditifs ……	56 000	-	56 000	
	Total III	**188 000**	**-**	**188 000**	
	Total général I+II+III	**3 160 660**	**918 160**	**2 242 500**	

Bilan (Passif)
Modèle normal

Exercice clos le 31/12/2003

	Passif	Exercice	Exercice Précédent
Financement permanent	**Capitaux propres**		
	Capital social ……...	1 500 000	
	Mons : actionnaires, capital souscrit non appelé ……		
	Capital appelé/dont vers ……...		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ……		
	Ecarts de réévaluation ……...		
	Réserve légale ……...		
	Autres réserves ……		
	Report à nouveau …….		
	Résultat net en instance d'affection …….		
	Résultat net de l'exercice …….	**+ 417 274**	
	Total des capitaux propres (A)	**1 917 274**	
	Capitaux propres assimilés (B)	-	
	Subventions d'investissement …….	-	
	Provisions réglementés ……	-	
	Dettes de financements (C)	**144 000**	
	Emprunts obligataires ……...	-	
	Autres dettes de financement ……...	144 000	
	Provisions durables pour risques et charges (D)	**20 000**	
	Provisions pour risques ……	20 000	
	Provisions pour charges ……...	-	
	Ecarts de conversion-Passif (E)	-	
	Augmentation des créances immobilisées ……...	-	
	Diminution des dettes de financement ……	-	
	Total I (A+B+C+D+E)	**2 081 274**	
Passif circulant (hors trésorerie)	**Dettes du passif circulant (F)**	**161 226**	
	Fournisseurs et comptes rattachés ……...	61 000	
	Clients créditeurs, avances et acomptes ……..	-	
	Personnel …….	-	
	Organismes sociaux …….	-	
	Etat ……...	86 626	
	Comptes d'associés …….	-	
	Autres créanciers …….	9 600	
	Comptes de régularisation-passif ……	4 000	
	Autres provisions pour risques et charges (G)	-	
	Ecarts de conversion-passif (éléments circulants) (**H**)	-	
	Total II (F+G+H)	**161 226**	
Trésorerie	**Trésorerie-passif**	-	
	Crédits d'escompte ……..	-	
	Crédits de trésorerie …….	-	
	Banques (soldes créditeurs) …….	-	
	Total	-	
	Total général I+II+III	**2 242 500**	

III – Les soldes de gestion (E.S.G.)

L'ESG constitue une présentation par paliers successifs de « la formation du résultat net et celle de l'autofinancement ». il se compose de deux tableaux : le tableau de formation des résultats (T.F.R.) et le tableau de calcul de la capacité d'autofinancement (C.A.F.) et de l'autofinancement.

3-1- Le tableau de formation des résultats (TFR) :

Il fait apparaître, pour deux exercices consécutifs différents, les **soldes intermédiaires de gestion** qui caractérisent les étapes de la formation du résultat net de l'exercice. Ces soldes constituent un outil d'analyse de l'activité et de la rentabilité de l'entreprise. On distingue :

- **Marge brute sur ventes en l'état :**

  Marge brute sur vente = Ventes de marchandises – Achats revendus de marchandises.

  Ce solde concerne **les entreprises commerciales** ou **la partie commerciale** de l'activité d'une entreprise (achats et revente de marchandises en l'état).

- **Valeur ajoutée :**

  Valeur ajoutée = Marge brute sur vente (en l'état) + Production de l'exercice – Consommation de l'exercice.

  Elle mesure **le surplus de richesse** crée par l'entreprise dans l'exercice de son activité d'exploitation, son **apport réel à l'économie**.

- **L'excédent brut d'exploitation (E.B.E.) :**

  E.B.E = Valeur ajoutée + Subvention d'exploitation – Impôts et taxes – Charges de personnel.

  Indicateur de performance économique, l'EBE est la ressource générée par l'exploitation de l'entreprise, indépendamment de sa politique d'investissement (dotations aux amortissements), de la politique de financement (charges financières), de la politique fiscale (impôts sur les résultats) et des éléments non courants. Lorsque ce solde est négatif, il s'agira d'une **insuffisance brute d'exploitation (I.B.E.)**.

Après avoir déterminé ces soldes, le TFR reprend les résultats déjà mis en évidence dans le CPC à savoir :

- **Résultat financier :**

  Résultat financier = Produits financiers – Charges financièrs.

- **Résultat d'exploitation :**

  Résultat d'exploitation = E.B.E. ou I.B.E. + Autres produits d'exploitation – Autres charges d'exploitation + Reprise d'exploitation, transferts de charges – Dotations d'exploitation.

- **Résultat courant :**

  Résultat courant = Résultat d'exploitation ± Résultat financier.

- **Résultat non courant :**

  Résultat non courant = Produits non courants – Charges non courantes.

- **Résultat net :**

  Résultat net de l'exercice = Résultat courant ± Résultat non courant – Impôts sur les résultats.

Le TFR est établi conformément au modèle ci-après :

Tableau de formation des résultats

Exercice du … au …

				EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1 2	 -	Ventes de marchandises Achats revendus de marchandises		
I		=	**MARGE BRUTE SUR VENTE EN L'ETAT**		
II		+	**PRODUCTION DE L'EXERCICE**		
	3 4 5		. Ventes de biens et services produits . Variation de stocks de produits . Immob. produites par l'E/se pour elle-même		
III		-	**Consommation de l'exercice**		
	6 7		. Achats consommés de matières et fournitures . Autres charges externes		
IV		=	**VALEUR AJOUTEE**		
	8 9 10	+ - -	Subvention d'exploitation Impôts et taxes Charges de personnel		
V		= =	**EXCEDENT BRUT D4EXPLOITATION OU** **INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION**		
	11 12 13 14	+ - + -	Autres produits d'exploitation Autres charges d'exploitation Reprises d'exploitation, transferts de charges Dotations d'exploitation		
VI		=	**RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)**		
VII		±	**RESULTAT FINANCIER**		
VIII		=	**RESULTAT COURANT (+ ou -)**		
IX		±	**RESULTAT NON COURANT**		
	15	-	**Impôts sur les résultats**		
X		=	**RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)**		

3-2- Tableau de calcul de la C.A.F. et de l'Autofinancement :

La capacité d'autofinancement (CAF) représente la totalité des **ressources internes** que l'entreprise pourrait, à la limite, consacrer à l'autofinancement.

En pratique, ces ressources internes sont employées, pour une partie, à payer les **dividendes** aux associés et le reste à assurer **l'autofinancement** de l'entreprise.

La CAF peut être définie techniquement comme « la différence entre les **produits créateurs de recettes** et les **charges entraînant des dépenses** ».

Il faut observer à ce propos :

- Que tous les produits ne sont pas créateurs de recettes, c'est le cas par exemple des **reprises sur amortissements**.
- Toutes les charges n'entraînent pas des dépenses, tel est le cas des **dotations aux amortissements** et de la **valeur nette d'amortissements des immobilisations cédées**.
- **Les produits de cession** d'éléments d'actifs, bien qu'ils soient créateurs de recettes ne sont pas retenus par le CGN dans le calcul de la CAF, parce qu'ils ne relèvent pas de l'activité normale de l'entreprise.

Selon le CGN, le tableau de calcul de la CAF permet de dégager cette dernière de façon « **additive** » à partir du résultat net :

- Auquel, on ajoute toutes les dotations de l'exercice aitres que celles relatives aux actifs et passifs circulants, y compris la trésorerie, il s'agit donc des dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé, des dotations aux provisions durables et aux provisions règlementées.
- **D**uquel, on retranche toutes les reprises sur amortissements et sur provisions (autres que celles relatives aux actifs et passifs circulants y compris la trésorerie) et sur subvention d'investissement.
- On élimine le résultat engendré par les cessions d'immobilisations en retranchant le produit des cessions et en ajoutant la valeur nette d'amortissement des immobilisations cédées ou retirées de l'actif.

Le modèle du tableau de calcul de la CAF se présente comme suit :

Capacité d'autofinancement (CAF) – Autofinancement

	1		Résultat net de l'exercice : . Bénéfice + . Perte –		
	2	+	Dotations d'exploitation (1)		
	3	+	Dotations financières (1)		
	4	+	Dotations non courantes (1)		
	5	-	Reprises d'exploitation (2)		
	6	-	Reprises financières (2)		
	7	-	Reprises non courantes (2)(3)		
	8	-	Produits des cessions d'immobilisations		
	9	+	Valeurs nettes d'amortissements des immob. cédées		
I		=	**CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)**		
	10	-	Distribution de bénéfices		
II		=	**AUTOFINANCEMENT**		

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
(3) Y compris les reprises sur subventions d'investissement.

Le CGNC précise que l'entreprise a un avantage (à titre d'analyse et de contrôle) à calculer la CAF par la méthode dite « **soustractive** » à partir de l'EBE ou l'IBE :

EBE ou IBE
- Charges décaissables
+ Produits encaissables
= CAF

Selon le CGNC, les charges **décaissables** sont : autres charges d'exploitation, charges financières, charges courantes et impôt sur le résultat, à l'exclusion des dotations relatives à l'actif immobilisé et au financement permanant et de la valeur nette d'amortissement des immobilisations cédées.

Les produits **encaissables** comprennent : autres produits d'exploitation, transferts de charges, produits financiers et produits non courants à l'exclusion des reprises sur amortissements, sur subventions d'investissement, sur provisions durables et provisions réglementées et à l'exclusion des produits de cession des immobilisations.

Calcul de la C.A.F. à partir de l'E.B.E. (Méthode soustractive)

Excédent brut d'exploitation (E.B.E.) ou Insuffisance brute d'exploitation (I.B.E.)
+ Autres produits d'exploitation + Reprises d'exploitation sur éléments circulants (71957, 7196) + Transferts de charges d'exploitation (7197) - Autres charges d'exploitation - Dotations d'exploitation sur éléments circulants (61957, 6196)
+ Produits financiers (1) (Sauf : 7391, 7392, 73935) - Charges financières (2) (Sauf : 6391, 6392, 63935)
+ Produits non courants (1) (3) (4) (Sauf : 751, 757, 7591, 7594, 75955, 75962) - Charges non courantes (2) (5) (Sauf : 651, 6591, 6594, 65955, 65962)
- Impôts sur les résultats (670)
= **CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ……**

(1) Sauf les reprises relatives au financement permanent et à l'actif immobilisé
(2) Sauf les dotations relatives au financement permanent et à l'actif immobilisé
(3) Sauf les produits des cessions des immobilisations
(4) Sauf les reprises sur subventions d'investissement
(5) Sauf les valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées.

L'autofinancement est obtenu en retranchant de la CAF, les distributions de l'exercice. Le CGNC précise bien qu'il s'agit des bénéfices de l'exercice **précédent** ou des exercices antérieurs.

Application : Cas de la société « MaroBois » :

D'après la balance après inventaire et le CPC de la société « MaroBois ». on peut établir l'ESG de la manière suivante :

I- Tableau de formation des résultats

Exercice du 01/01/2003 au 31/12/2003

				EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1		Ventes de marchandises	-	
	2	-	Achats revendus de marchandises	-	
I		=	**MARGE BRUTE SUR VENTE EN L'ETAT**	**-**	
II		+	**PRODUCTION DE L'EXERCICE**	**3 189 825**	
	3		. Ventes de biens et services produits	3 139 825	
	4		. Variation de stocks de produits	50 000	
	5		. Immob. produites par l'E/se pour elle-même	-	
III		-	**Consommation de l'exercice**	**1 268 378**	
	6		. Achats consommés de matières et fournitures	1 157 738	
	7		. Autres charges externes	110 640	
IV		=	**VALEUR AJOUTEE**	**1 921 447**	
	8	+	Subvention d'exploitation	-	
	9	-	Impôts et taxes	131 000	
	10	-	Charges de personnel	948 680	
V		=	**EXCEDENT BRUT D4EXPLOITATION OU**	**841 767**	
		=	**INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION**		
	11	+	Autres produits d'exploitation	-	
	12	-	Autres charges d'exploitation	11 600	
	13	+	Reprises d'exploitation, transferts de charges	22 395	
	14	-	Dotations d'exploitation	198 660	
VI		=	**RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)**	**653 902**	
VII		±	**RESULTAT FINANCIER**	**- 1 945**	
VIII		=	**RESULTAT COURANT (+ ou -)**	**651 957**	
IX		±	**RESULTAT NON COURANT**	**- 3 000**	
	15	-	**Impôts sur les résultats**	231 683	
X		=	**RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)**	**417 274**	

II- Capacité d'autofinancement (CAF) – Autofinancement

	1		Résultat net de l'exercice : . Bénéfice + . Perte –	 417 274	
	2	+	Dotations d'exploitation (1)	169 600	
	3	+	Dotations financières (1)	-	
	4	+	Dotations non courantes (1)	2 000	
	5	-	Reprises d'exploitation (2)	-	
	6	-	Reprises financières (2)	-	
	7	-	Reprises non courantes (2)(3)	-	
	8	-	Produits des cessions d'immobilisations	-	
	9	+	Valeurs nettes d'amortissements des immob. cédées	-	
I		=	**CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)**	**588 874**	
	10	-	Distribution de bénéfices	-	
II		=	**AUTOFINANCEMENT**	-	

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
(3) Y compris les reprises sur subventions d'investissement.

IV- Le tableau de financement (T.F.)

Le CGNC définit le TF comme étant un état de synthèse qui « traduit en emplois et ressources les variations du patrimoine de l'entreprise au cours de l'exercice ». il ajoute « document dynamique, il pallie les inconvénients du caractère statistique du bilan ».

Le tableau de financement permet de faire l'inventaire des **ressources nouvelles** dont l'entreprise a disposé au cours d'une période (l'exercice) et **l'emploi** qu'elle en a faites au cours de cette même période.

Le tableau de financement du plan comptable marocain comporte deux tableaux : synthèse des masses du bilan et tableau des emplois et ressources (T.E.R).

4-1- Synthèse de masses du bilan :

Cette synthèse est établie directement à partir des montants nets figurant dans les bilans de **début et de fin d'exercice**. Elle se compose de trois parties de façon à mettre en évidence le fond de roulement fonctionnel, le besoin de financement global et la trésorerie nette.

- Le fond de roulement fonctionnel (FRF) = financement permanent – actif immobilisé.
- Le besoin de financement global (BFG) = actif circulant hors trésorerie – passif circulant hors trésorerie.
- La trésorerie nette (TN) = trésorerie actif – trésorerie passif.

Ce tableau permet également de mettre en évidence les **variations** constatées entre deux exercices qui correspondent soit à des **emplois** financiers, soit à des **ressources** de financement.

Chaque variation de poste est en emploi, si elle a entraîné une sortie monétaire, ou en ressource si elle a entraîné une entrée monétaire. En règle générale, toute augmentation d'un poste d'actif ou diminution d'un poste de passif est en emploi et toute augmentation d'un poste de passif ou diminution d'un poste d'actif est une ressource. Il en découle que :

- L'augmentation du FRF est une ressource nette, sa diminution est un emploi net.
- L'augmentation du BFG est un emploi net, sa diminution est une ressource nette.
- L'augmentation de la TN est un emploi net, sa diminution est une ressource nette.

La synthèse des masses décrite ci-dessous permet de dégager la relation d'équilibre financier :

FRF – BFG = TN

Variation du FRF - Variation du BFG = Variation de la TN

La synthèse des masses du bilan

				Variation a-b	
	Masses	Exercice a	Exercice b	Emplois c	Ressources d
1 2	Financement Permanent Moins Actif immobilisé				
3	= Fonds de roulement fonctionnel (1-2) (A)			(-)	(+)
4 5	Actif circulant Moins Passif circulant				
6	= Besoins de financement global (4-5) (B)			(+)	(-)
7	Trésorerie nette (Actif - Passif) = A-B			(+)	(-)

4-2- Tableau des emplois et ressources (TER)

Ce tableau présente, pour l'exercice en cours comme pour l'exercice précédent, quatre masses successives :

- Ressources stables ;
- Emplois stables ;
- Variation du besoin de financement global ;
- Variation de la trésorerie.

Les deux premières masses sont calculées en terme de **flux**, alors que les deux dernières le sont en terme de **variation nette**.

- **Ressources stables :** Elles comprennent l'autofinancement, les cessions et réductions d'immobilisations, l'augmentation des capitaux propres et assimilés, l'augmentation des dettes de financement.

- **Emplois stables :** Ils comprennent les acquisitions et augmentations d'immobilisations, le remboursement des capitaux propres, le remboursement des dettes de financement, les emplois en non-valeurs.

La différence entre le total des emplois stables et celui des ressources stables constitue **la variation du fond de roulement fonctionnel.**

- **Variation du besoin de financement global :** On la retrouve également au niveau de la synthèse des masses du bilan. Elle correspond à la somme algébrique des variations des différents postes composant l'actif et le passif circulant hors trésorerie.
- **Variation de la trésorerie :** Elle constitue la somme algébrique des variations de la trésorerie actif et de la trésorerie passif.

Le tableau des emplois et ressources :

	Exercices		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. Ressources stables de l'exercice (FLUX)				
Autofinancement (A)		x		x
Capacité d'autofinancement				
Distribution de bénéfices				
Cession et réduction d'immobilisation (B)		x		x
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles				
Cessions d'immobilisations financières				
Récupérations sur créances immobilisées				
Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)		x		x
Augmentation de capital, apports				
Subventions d'investissement				
Augmentation des dettes de financement (D)		x		x
(nettes des primes de remboursement)				
Total I. ressources Stables (A+B+C+D)		x		x
II. Emplois Stables de l'exercice (FLUX)				
Acquisition et augmentation des immobilisations (E)	x		x	
Acquisition d'immobilisations incorporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations financières				
Augmentation des créances immobilisées				
Remboursement des capitaux propres (F)	x		x	
Remboursement des dettes de financement (G)	x		x	
Emplois en non valeurs (H)	x		x	
Total II. Emplois stables (E+F+G+H)				
III. Variation du besoin de financement global (B.F.G.)	x	Ou x	x	Ou x
IV. Variation de la trésorerie		Ou x		Ou x
TOTAL GENERAL	x	x	x	x

(+) Augmentation (-) Diminution

L'établissement du TF appelle les observations suivantes :

- Le tableau de financement est établi avant affectation du résultat. Les bénéfices distribués apparaissent comme une diminution des ressources et correspondent à la part des bénéfices de l'exercice antérieur distribués au cours de l'exercice.
- Les cessions doivent apparaître à leur valeur de cession, car les plus ou moins values ne font pas partie de l'amortissement.
- Le TF du CGNC est essentiellement axé sur la mesure de l'évolution du fond de roulement et de ses composantes. Il ne met pas en évidence les postes, ou du moins les rubriques de l'actif et du passif circulant hors trésorerie. Il ne permet donc pas d'apprécier l'impact de chacune des catégories d'opérations sur la trésorerie de l'entreprise. Or ce crédit est nécessaire pour une meilleure analyse de gestion.
- Le modèle du TF du CGNC ne fait pas de distinction, au niveau de l'analyse de la variation du besoin de financement global, entre les opérations d'exploitation et les opérations hors exploitation. Pourtant, il s'agit là d'une distinction importante.
- La non prise en considération des immobilisations acquises en crédit bail dans les investissements donne au TF du CGNC un caractère juridique peu compatible avec une analyse plus fine de gestion.

V- L'état des informations complémentaires (E.T.I.C)

L'état des informations complémentaires (ETIC)est un document qui fait partie intégrante des états de synthèse de l'entreprise. Son objectif est d'apporter toutes les explications nécessaires pour une meilleure compréhension des quatre autres états de synthèse, mais aussi de leur permettre de tendre à refléter une **image fidèle** du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise. L'article 10 de la loi n° 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants stipule en effet que : « l'état des informations complémentaires complète et commente l'information donnée par le bilan, le compte de produits et de charges, l'état des soldes de gestion et le tableau de financement ».

A cet égard, il convient de noter que la production de certaines informations de l'ETIC doit répondre à certains critères codifiés par la doctrine internationale, notamment le respect du **principe d'importance significative** qui signifie que l'entreprise doit fournir toute information complémentaire dont l'omission est susceptible d'influencer l'opinion que les lecteurs des états de synthèse devrait avoir sur la situation patrimoniale et financière de l'entreprise et sur ses résultats.

L'ETIC comporte 23 tableaux répartis en trois rubriques, répondant chacune à un objectif distinct :

- Principe et méthodes comptables (3 tableaux : A1 à A3) ;
- Informations comptables complémentaires au bilan et au CPC (15 tableaux : B1, B2, B2 bis, B3 à B14) ;
- Autres informations complémentaires (5 tableaux : C1 à C5).

5-1- Principes et méthodes comptables :

Etat A1 : Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise :

Cet état précise les méthodes d'évaluation spécifiquement appliquées par l'entreprise sur chaque poste du bilan parmi toutes celles préconisées par la loi.

Etat A2 : Etat des dérogations :

L'objectif est de renseigner les utilisateurs sur les dérogations pratiques par l'entreprise en matière de principes comptables, de méthodes d'évaluation, de règles d'établissement et de présentation des états de synthèse. Ces dérogations doivent être justifiées avec indication de leur impact sur le patrimoine, la situation financière et les résultats.

Etat A3 : Etat des changements de méthodes :

Cet état informe sur les changements intervenus au cours de l'exercice, affectant les méthodes d'évaluation ou les règles de présentation antérieurement adoptées par l'entreprise sur leur justification ainsi que leur influence sur le patrimoine, la situation et les résultats de l'entreprise.

5-2- Informations comptables complémentaires au bilan et au CPC :

Etat B1 : Détail des non-valeurs :

L'objectif de cet état est d'informer les opérateurs économiques sur la nature et l'importance de cette rubrique en indiquant les soldes des comptes principaux constitutifs de l'immobilisation en non-valeurs.

Etat B2 : Tableau des immobilisations autres que financières :

Cet état retrace l'évolution de l'ensemble des immobilisations non financières (rubrique 21, 22, 23) durant l'exercice des immobilisations non financières (rubrique 21,22, 23) durant l'exercice, en détaillant les valeurs de début de l'exercice, les augmentations (entrées), les diminutions (sorties) et les valeurs de fin de l'exercice.

Etat B2 bis: Tableau des amortissements :

Il permet de décrire l''évolution du cumul d'amortissement du début à la fin de l'exercice, par rubrique d'immobilisations, en mettant en évidence le cumul début de l'exercice, les dotations de l'exercice, les amortissements sur immobilisations sorties et le cumul de fin de l'exercice.

Etat B3 : Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations :

Ce tableau fournit des informations sur les plus ou moins values dégagées sur chaque élément cédé ou retiré de l'actif immobilisé. Le total des colonnes : valeur nette d'amortissement, produits de cession doit être respectivement égal au solde des comptes « valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées » et « produits de cessions d'immobilisations ».

Etat B4 : Tableau des titres de participation :

Cet état permet de renseigner sur les titres de participation détenus par l'entreprise (prix d'acquisition, valeur comptable nette…), ainsi que sur l'entreprise émettrice (secteur d'activité, situation nette, résultat net).

Etat B5 : Tableau des provisions :

Il permet de fournir le détail des provisions au cours de l'exercice afin de retracer leur évolution sur l'année. Il indique pour chaque rubrique de provision le montant début de l'exercice, les dotations, les reprises et le montant de fin de l'exercice.

Etat B6 : Tableau des créances :

Ce tableau fournit une analyse des créances immobilisées et circulantes par échéance et par type de tiers concerné. Il permet en particulier de mettre en évidence :

- Le reclassement des créances (plus d'un an, moins d'un an, échues et non recouvrées) ;
- La ventilation de ces créances en fonction soit de la nature de la créance (devise), soit de la qualité des débiteurs (Etat, organisme public…), soit de leur matérialisation par des effets de commerce.

Etat B7 : Tableau des dettes :

Il fournit les mêmes informations que l'état B6 pour les dettes en indiquant pour chaque poste de dettes : le total par échéance, le total pour les autres analyses (montant en devises, montants sur l'Etat et les organismes publics…).

Etat B8 : Tableau des sûretés réelles données ou reçues :

Son objectif est de fournir des informations précises sur le contenu des éléments présentés par les tiers débiteurs comme garanties des crédits consentis par les tiers créditeurs sous forme de sûretés réelles. Cet état indique le montant couvert par chaque sûreté , sa nature (gage, hypothèque, nantissement…) et ses bénéficiaires.

Les informations sur les sûretés reçues permettent de porter une appréciation sur la solvabilité des créances à l'actif et sur le niveau des provisions dotées le cas échéant.

Parallèlement, les informations sur les sûretés données permettent de compléter la connaissance sur la situation financière réelle de l'entreprise et son degré d'indépendance.

Etat B9 : Engagements financiers reçus ou données hors opérations de crédit bail :

Il fournit des informations sur la nature et les montants des avals, cautions et autres engagements hors bilan données et reçus sur l'exercice, comparés à leurs valeurs à la fin de l'exercice précédent.

Etat B10 : Tableau de biens en crédit bail :

Il permet de connaître l'inventaire des biens acquis en crédit bail, les caractéristiques des contrats (date de la première échéance, durée du contrat, valeur estimée du bien à la date du contrat, durée théorique de son amortissement, prix résiduel en fin du contrat) et le détail des redevances.

Etat B11 : Détail du CPC :

Cet état présente le détail des postes des comptes de produits (711, 712, 713, 718, 719, 738) et de charges (611, 612, 613/614, 618, 638, 658) afin de procéder, le cas échéant, à des analyses commerciales, économiques ou financières relativement détaillées.

Etat B12 : Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal :

Ce tableau présente pour le calcul du résultat net fiscal : le résultat net comptable, le détail des réintégrations et des déductions, les reports déficitaires. Il permet aussi de connaître les amortissements différés ainsi que le montant des déficits fiscaux restant à reporter.

Etat B13 : Détermination du résultat courant après impôts :

Ce tableau renseigne sur le niveau du résultat fiscal courant, la base de calcul du résultat théoriquement imposable, ainsi que sur l'impôt théorique y afférent. Il informe également sur les exonérations au titre des codes des investissements ou des dispositions spécifiques dont bénéficie l'entreprise.

Etat B14 : Détail de la taxe sur la valeur ajoutée :

Ce tableau donne toutes les informations concernant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA facturée, TVA récupérable, TVA due ou crédit de TV).

5-3- Autres informations complémentaires :

Etat C1 : Répartition du capital social :

Ce tableau informe sur la structure du capital social : identité des associés à la date de clôture, nombre de titres composant le capital social de l'exercice précédent et de l'exercice actuel, valeur nominale du titre, niveau de libération du capital social (montant du capital souscrit, appelé, libéré).

Etat C2 : Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice :

Les informations réunies dans ce tableau reproduisent l'origine des résultats à affecter, la date de décision d'affectation et le détail de l'affectation intervenue au cours de l'exercice : réserve légale, autres réserves, dividendes, report à nouveau…

Etat C3 : Résultat et autres éléments caractéristiques de l'entreprise au cours des trois derniers exercices :

Ce tableau retrace l'évolution de la structure et de l'activité de l'entreprise durant les trois derniers exercices, à travers des indicateurs tels : la situation nette, les résultats de l'exercice, le résultat par titre et le personnel.

Il renseigne, par conséquent, sur les performances de l'entreprise, la stabilité de son activité, ses résultats, sa structure financières et humaine.

Etat C4 : Tableau des opérations en devises comptabilisées pendants l'exercice :

Il permet de mettre en « balance » les transactions souscrites par l'entreprise durant l'exercice et génératrices soit d'entrée, soit de sorties en devises, évaluées selon leur contre-valeur en dirhams.

Etat C5 : Dotation et événements postérieurs :

Cet état indique la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement des états de synthèse. Il permet aussi d'informer sur les événements postérieurs à la date de clôture, connus à la date d'arrêté des comptes, mais n'ayant pas de lieu de causalité direct et prépondérant avec l'exercice, alors qu'ils ont une importance significative pour le lecteur de ces états.

Cas pratiques :

Cas n° 1 : Le chef comptable de la société industrielle « **ELECTRO.SARL »** vous communiques l'extrait de la balance avant inventaire (**par soldes**) au 31/12/2002 et soumet à votre examen les dossiers ci-après :

N° des comptes	Intitulés des comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
1511	Provisions pour litiges		40 000
2311	Terrains nus	223 000	
2321	Bâtiments	995 000	
2332	Matériel et outillage	530 000	
2340	Matériel de transport	375 000	
2351	Mobilier de bureau	75 000	
2355	Matériel informatique	57 000	
2481	Titres immobilisés	100 000	
2510	Titres de participation	86 000	
28321	Amort. des bâtiments		348 250
28332	Amort. des constructions		291 500
2834	Amort. du matériel de transport		135 000
28351	Amort. du mobilier de bureau		52 500
28355	Amort. du matériel informatique		41 000
2948	Prov. pour dépr. autres créances financières		2 500
2951	Prov. pour dépr. des titres de participation		7 000
3421	Clients	115 000	
3424	Clients douteux ou litigieux	81 600	
3500	Titres et valeurs de placement	21 000	
3942	Prov. pour dépr des clients et comp. rat.		27 000
3950	Prov. pour dépr des T.V.P		1 500
6124	Variation des stocks de mat. et four.	95 000	
7132	Variat. des stocks de biens produits	70 000	

- **DOSSIER DES IMMOBILISATIONS :**

- **Terrains :** on estime leur valeur actuelle à **210 000 DH**, suite à un changement du plan d'urbanisme.
- **Bâtiments :** ont été acquis à la date de création de la société et sont amortis sur **20 ans**.
- **Matériel et outillage :** ce poste comprend
  - Matériel : **200 000 DH**, acquis à la date de création de la société ;
  - Machine **M1** : **150 000 DH**, acquise il y'a 7 ans ;
  - Machine **M2** : **180 000 DH**, acquise 2 ans et 7 mois après **M1**.

- **Matériel de transport :** a une durée d'utilisation de 5 ans et se compose de deux véhicules :
  - **V1 :** acquis il y'a 4 ans ;
  - **V2 : 150 000 DH**, acquis le 14/03/2002 et mis en service le 23/06/2002.
- **Mobilier de bureau : comprend divers mobiliers acquis à la date de création de la société et amortis au même taux.**
- **Matériel informatique :** se compose de deux ordinateurs :
  - **Makintoch : 25 000 DH,** acquis le 29/01/1998. Ce matériel a été cédé le 01/11/2002 pour **6 000 DH**, contre chèque bancaire n° : 68511. Aucune écriture de cession n'a été passée.
  - **Siemens : 32 000 DH**, acquis il y'a 3 ans.

N.B : Toutes les immobilisations sont amorties selon le système d'amortissement linéaire, sauf le véhicule **V2** amorti selon le procédé dégressif.

Travail à faire :

1. **Déterminer la date de création de la société.**
2. **Déterminer le taux d'amortissement du matériel et outillage.**
3. **Déterminer la valeur d'origine du véhicule V1.**
4. **Déterminer le taux d'amortissement du mobilier de bureau.**
5. **Déterminer le taux d'amortissement du matériel informatique.**
6. **Calculer les dotations aux amortissements au titre de l'exercice 2002.**
7. **Enregistrer au journal de la société les écritures comptables nécessaires au 31/12/2002.**

- **DOSSIER DES CREANCES :**

Au 31/12/2002, avant inventaire, l'état des créances douteuses de la société est le suivant :

Clients douteux et litigieux		**Prov. pour dépr. des clients et comptes rattachés au 31/12/2001**		**Règlements en 2002**	**Observations**
Noms	**Créances**	**Taux**	**Montant**		
TAZI	54 000	20%	9 000	-	Porter la provision à hauteur de 35%.
FAOUZI	36 000	40%	12 000	14 400	Porter la provision à hauteur de 50% du solde
MANSOUR	24 000	30%	6 000	18 000	Règlement pour solde de tout compte.

Par ailleurs, on vous informe que :

- Le client **CHAOUI** dont la créance s'élève à **43 000 DH** T.T.C est en liquidation judiciaire. On pense récupérer **40%** de la créance.
- Le client **FATH** qui doit à la société une somme de **15 000 DH** T.T.C est en faillite. Sa créance peut être considérée comme totalement irrécouvrable (cette créance a un caractère exceptionnel).

<u>Travail à faire</u>: Présenter au journal de la société les écritures d'inventaire nécessaires au 31/12/2002.

- **<u>DOSSIER DES TITRES :</u>**

  Le portefeuille des titres de la société se présente comme suit :

Catégorie	**Classement**	**Date d'acquisi.**	**Qté**	**Prix aqc. unitaire**	**Cours au 31/12/2001**	**Cours au 31/12/2002**
Actions **A**	Tit. de parti.	05/06/1996	350	160	140	180
Obligations **B**	Tit. immobilisés	23/02/1998	500	200	195	190
Actions **C**	Tit. de parti.	12/04/2002	200	150	-	140
Actions **D**	T. et V. de plac.	28/06/2001	150	140	130	135

<u>Remarques :</u>

Au cours de l'exercice 2002 :

- **80** actions **A** ont été cédées à leur cours actuel ;
- **100** actions **D** ont été également cédées au prix unitaire de **134 DH.**

Les écritures suivantes ont été enregistrées le jour de la cession :

	03/10/2002		
3481	Créances sur cessions d'immobilisations	**14 400**	
7514	P.C des immobilisations financières		**14 400**
	Cession de 80 titres « **A** » acquis à 160 DH		
	d°		
3482	Créances sur cessions d'éléments d'actif Circ.	**13 400**	
6385	Charges nettes sur cessions des T.V.P	**600**	
3501	Titres et valeurs de placement		**14 000**
	Cession de 100 titres « **D** » acquis à 140 DH		

Travail à faire :

1. **Calculer, pour chaque catégorie de titres, les provisions qui ont été constituées au 31/12/2001.**
2. **Enregistrer au journal de la société les écritures de régularisations concernent le portefeuille des titres au 31/12/2002.**

Cas n° 2 :

« **Talbi.Cuir** » est une société en nom collectif au capital de **580 000 DH**, spécialisée dans la confection et la commercialisation des articles en cuir. Le chef du service comporte de cette société met à votre disposition les documents ci-après, en vue de procéder à certains travaux d'inventaire au **31/12/2002 :**

I. Extrait de la balance par soldes (avant inventaire) au 31/12/2002 :

N° des comptes	Intitulés des comptes	Soldes	
		Débiteurs	Créditeurs
2111	Frais de constitution	35 000	-
2230	Fonds commercial	280 000	-
2321	Bâtiments	800 000	-
2332	Matériel et outillage	1 020 000	
2340	Matériel de transport	494 000	
2350	Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	81 500	
2510	Titres de participation	55 600	
28111	Amortissements des frais de constitution	-	28 000
28321	Amortissements des bâtiments	-	160 000
28332	Amortissements du matériel et outillage	-	367 875
2834	Amortissements du matériel de transport	-	280 000
2835	Amortissements du mobilier, mat. de bureau et A.D.	-	?
2951	Provisions pour dépréciation des titres de partic.	-	7 280
3424	Clients douteux ou litigieux	76 200	-
3500	Titres et valeurs de placement	70 800	-
3912	Provisions pour dépréciation des mat. et fournitures	-	1 500
3942	Provisions pour dépr des clients et comptes rattac.	-	29 200
3950	Provisions pour dépr des titres et valeurs de plac.	-	2 100
6124	Variation des stocks de matières premières	15 000	-
71321	Variation des stocks de produits finis	24 000	-

- Les frais de constitution ont été engagés lors de la création de la société et sont amortis linéairement sur 5 ans.
- La valeur du fonds commercial est estimée à **244 000 DH**, au **31/12/2002**.

II. Etat des immobilisations amortissables au 31/12/2002 :

Immobilisations	**Acquisitions**		**ATS au 31/12/2001**		**Gestions**	
	Date	Valeur en DH	Taux	∑ATS	Date	Prix
Bâtiments	A la création	800 000 HT	?	160 000	-	-
Matériel et outillage						
Matériel	06/07/1998	450 000 HT	12,5%	196 875	-	-
Machines	18/01/1999	570 000 HT	?	171 000	-	-
Matériel de transport						
Camion Berliet	A la création	350 000 HT	20%	280 000	-	-
Voiture Peugeot 306	16/03/2002	144 000 TTC	20%	-	-	-
Mob. Mat. B et AD						
Mobilier.	A la création	36 000 HT	10%	14 400	-	-
Photocopieur	18/01/1999	19 200 TTC	12,5%	?	29/03/2002	12 000
Micro IBM	A la création	15 000 HT	25%	?	-	-
Micro Compac	23/05/2002	17 400 TTC	?	-	-	-

III. Etat des créances douteuses au 31/12/2002 :

Clients	Créances	Prov.fin 2001	Règlements Comptabilisés en 2002	Observations
Alaoui	32 400	10 800	-	Insolvable.
Bachiri	43 200	7 200	9 000	Porter la provision à 40% du solde
Salim	33 600	11 200	24 000	Porter la provision à 30% du solde

IV- Etat des titres en portefeuille au 31/12/2002 :

Nature des titres	Nombre	PU d'achat	Cours au 31/12/2001	Cessions en 2002		Cours au 31/12/2002
				Nombre	Prix	
Titres de participation						
SNI ……	80	320	310	-	-	270
COSUMAR ……..	120	250	196	40	210	220
Titres de placement						
Balima ……..	140	420	405	100	408	410
BNDE ……..	60	200	-	-	-	180

Toutes ces cessions ont été réalisées contre virements bancaires et aucune écriture comptable n'a été enregistrée.

Travail à faire :

1- Déterminer la date de création de la société « Talbi.cuir »

2- Enregistrer au journal les écritures d'inventaire nécessaires au 31/12/2002, sachant que les stocks finals de matières premières et de produits finis sont évalués respectivement à : 20 000 DH et 32 000 DH.

Cas n°3 :

La société « **Décor du Nord »** spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de meubles en bois, met à votre disposition les dossiers suivants :

Dossier n° 1 : Tableau des immobilisations amortissables :

Immobilisations	Valeur d'entrée	Date d'acquisition	Durée d'At.	Système d'At.
Constructions	840 000	15/09/1992	25 ans	Constant
Matériel et outillage Matériel …… Outillage ……..	 995 000 125 000	 07/10/1993 02/09/2000	 10 ans 5 ans	 dégressif dégressif
Matériel de transport Camion …… Voiture ……	 340 000 190 000	 28/01/1998 29/07/1999	 5 ans 5 ans	 constant contant
Mobilier de bureau	32 000	25/05/1996	10 ans	constant
Matériel de bureau	45 000	13/11/1997	8 ans	constant

Travail à faire :

1- Calculer les dotations aux amortissements au 31/12/2003.
2- Passer au journal de la société les écritures de régularisation de la cession et les dotations aux amortissements au 31/12/2003.
3- Présenter l'extrait du bilan de la société « Décor du Nord » au 31/12/2003.

Dossier n° 2 : Etat des créances douteuses au 31/12/2003 avant inventaire :

Clients douteux et litigieux		Provisions au 31/12/2002		Règlements en 2003	Observations
Noms	Créances TTC	%	Montant		
Fadili	9 840	40%	?	Néant	Porter la provision à hauteur de 60%
Jamal	14 400	?	3 000	9 000	Porter la provision à hauteur de 45% du solde
Najib	7 800	?	1 950	5 400	Pour solde de tout compte
Total	32 040	Total	8 230	14 400	-

Par ailleurs, il y'a lieu de considérer, au 31/12/2003, certaines créances comme douteuses :

- Touhami : débiteur de **11 460 DH**, est déclaré en faillite.
- Nacir : débiteur de 13 200 DH TTC est insolvable.

Travail à faire :

Présenter au journal de la société les régularisations d'inventaire au 31/12/2003, sachant que les règlements intervenus en 2003 ont été déjà comptabilisés.

Dossier n° 3 : Le portefeuille des titres de la société comprend les titres suivants :

Nature	Quantité	Prix d'acqui Unitaire (2002)	Cours moyen au 31/12/2002	Cours moyen au 31/12/2003
Titres de placement	320	150	151	148
Titres de participation	180	125	120	121

Travail à faire :

1- Calculer les provisions qui ont été constituées au 31/12/2002 et présenter les écritures correspondantes au journal de la société au 31/12/2002.

2- Au cours de l'exercice 2003, 60 titres de participation ont été cédés au prix unitaire de 149 DH, contre chèque bancaire. Aucune écriture de cession n'a été effectuée. Il vous est demandé de présenter au journal de la société l'écriture de cession ainsi que les écritures de régularisation concernant le portefeuille des titres au 31/12/2003.

Corrigé du cas n° 1 :

I. Dossier des immobilisations :

1- Détermination de la date de création de la société « ELECTRO.SARL » :

Les bâtiments ont été acquis à la date de création de la société. Donc, la détermination de leur date d'acquisition nous permettra de déduire la date de création de la société. On a :

- Valeur d'entrée des bâtiments = **995 000 DH**.
- Amortissements cumulés des bâtiments (pratiques depuis leur date d'acquisition jusqu'à la date du dernier inventaire, c.à.d le : 31/12/2001) = **348 250 DH**.
- Durée de vie probable : n = **20 ans**, donc : taux d'amortissement = $\frac{100}{20}$ = **5%**.

On a : ∑ATS au **31/12/2001** = VO x 5% x **d**;

348 250 = 995 000 x 5% x **d**

348 250 = 49 750 x **d** ⇒ **d** = 348 250/ 49 750 ⇒ **d = 7 ans.**

Les bâtiments ont été acquis il y'a **8 années**. Donc : la date de création de la société est le : **01/01/1995**.

2- Détermination du taux d'amortissement du matériel et outillage :

De la balance avant inventaire au 31/12/2002, on relève :

VO du matériel et outillage = **530 000 DH**.

∑ATS au **31/12/2001 = 291 500 DH.** Ce montant correspond aux amortissements cumulés de tout le matériel et outillage composé du :

- Matériel 1 : VO = 200 000 DH
- Machine M1 : VO = 150 000 DH
- Machine M2: VO = 180 000 DH

Donc :

∑ATS au 31/12/2001 = 291 500 DH.

291 500 = (200 000 x t x 7) + (150 000 x t x 6) + (180 000 x t x 41/12)

291 500 = (1 400 000 x t) + (900 000 x t) + (615 000 x t)

291 500 = 2 915 000 x t ⇒ t = 291 500/2 915 000 = 10%.

Le taux d'amortissement du matériel et outillage est de **10%**. Ce qui signifie que sa durée de vie probable est de **10 ans**.

3- Détermination de la valeur d'origine du véhicule V1 :

De la balance avant inventaire au 31/12/2002, on relève :

VO du matériel de transport = **375 000 DH**. Ce poste comprend deux véhicules : V1 et V2. Ce dernier a été acquis au cours de l'exercice 2002 pour **150 000 DH HT**. Ainsi :

375 000 = VO V1 + VO V2.

375 000 = VO V1 + 150 000 ⇒ **VO V1 = 375 000 + 150 000 = 2250 000 DH.**

4- Détermination du taux d'amortissement du mobilier de bureau :

On a : VO du mobilier de bureau = **75 000 DH**.

∑ATS au **31/12/2001 = 52 500 DH.**

On vous précise que tout le mobilier de bureau a été acquis à la date de création de la société, c.à.d : le 01/01/1995, et amorti au même taux. Donc :

∑ATS au **31/12/2001 = 52 500 DH.**

52 500 = 75 000 x t x 7

52 500 = 525 000 x t ⇒ t = 52 500/525 000 = 10%.

Le taux d'amortissement constant du mobilier de bureau est de **10%**. Soit une durée de vie probable de **10 ans**.

5- Détermination du taux d'amortissement du matériel informatiques :

De la balance avant inventaire au 31/12/2002, on relève :

VO du matériel informatique = **57 000 DH = 25 000 + 32 000.**

∑**ATS** au **31/12/2001 = 41 000 DH.**

41 000 = (25 000 x t 4) + (32 000 x t x 2)

41 000 = (100 000 x t) + (64 000 x t)

41 000 = 164 000 x t ⇒ **t = 41 000/164 000** = **25%.**

Le taux d'amortissement constant du matériel informatique est de **25%, s**oit une durée d'utilisation probable égale à **4 ans.**

6- Calcul des dotations au titre de l'exercice 2002 :

6-1- Terrains : Valeur d'entrée = **223 000 DH**.

Valeur actuelle au 31/12/2002 = **210 000 DH**.

On constate que, suite à un changement du plan d'urbanisme, la valeur actuelle du terrain est **inférieure** à sa valeur d'entrée. Il en résulte une moins-value qui, selon le principe de prudence, doit être comptabilisée.

Donc : il faut constituer une provision pour dépréciation des terrains égale à :

Dotation aux provisions au 31/12/2002 = 223 000 – 210 000 **= 13 000**

6-2- Bâtiments :

Annuité d'AT au 31/12/2002 = 995 000 x 5% **= 49 750**

6-3- Matériel et outillage :

Annuité au 31/12/2002 = 530 000 x 10% **= 53 000**

6-4- Matériel de transport :

Ce matériel a une durée de vie de 5 ans ; ce qui signifie : **taux constant = 20%**.

Ce matériel se compose de deux véhicules :

- **Véhicule V1 : VO = 150 000 DH**

Annuité au 31/12/2002 = 225 000 x 20% **= 45 000**

- **Véhicule V2 : VO = 150 000 DH**

Ce véhicule est amorti selon le procédé dégressif. On sait que pour les biens dont la durée de vie est de 5 ou 6 ans, le coefficient par lequel il faut multiplier le taux d'amortissement linéaire pour obtenir le taux dégressif est de : 2. Donc :
Taux dégressif = 20% x 2 = 40%.

Tableau d'amortissement dégressif du véhicule V2 :

Années	VNA au début de l'exercice	Annuité	∑ATS	VNA à la fin de l'exercice
2002 **(7 mois)**	150 000	**35 000**	35 000	115 000
2003	115 000	46 000	81 000	69 000
2004	69 000	27 600	108 600	41 400
2005	**41 400**	**17 131,03**	125 731,03	24 268,97
2006	**41 400**	**17 131,03**	142 862,06	7 137,94
2007 (5 mois)	**41 400**	**7 137,94**	**50 000**	**0**

Pour l'exercice 2002, la durée d'utilisation du véhicule V2 est de 7 mois (c.à.d : du **01/06/2002 au 31/12/2002**). L'amortissement au titre de cet exercice sera donc calculé au prorata temporis, soit :

Annuité au 31/12/2002 = 150 000 x 40% x 7/12 **= 35 000.**

Donc : Total des amortissements du matériel de transport = 45 000 + 35 000 = **80 000.**

6-5- Mobilier de bureau :

Annuité au 31/12/2002 = 75 000 x 10% **= 7 500**

6-6- Matériel informatique :

- **Makintoch :**

La durée de vie probable du matériel informatique est de 4 ans. Ce qui signifie que le Micro-ordinateur Makintoch, acquis le 29/01/1998, est complètement amorti au 31/12/2001. On arrête donc le calcul des amortissements et on procède à la régularisation de la cession de ce micro, intervenue au cours de l'exercice 2002. On a :

VO = 25 000 DH**.**

∑ATS au 31/12/2001 = 25 000 DH. ⇒ **VNA = 0.**

- **Siemens :**

Annuité au 31/12/2002 = 32 000 x 25% **= 8 000.**

Donc : Total des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles = **198 250.**

7- Ecritures au journal de la société « ELECTRO.SARL » au 31/12/2002 :

	31/12/2002		
61943	D.E.P. pour dépréciation des immobilisations corporelles	**13 000**	
2930	Provisions pour dépréciation des immob. corporelles		**13 000**
	Dotation aux provisions pour dépréciation du terrain nu au titre de l'exercice 2002.		
	d°		
6193	D.E.A des immobilisations Corporelles	**198 250**	
2832	Amortissements des constructions …….		**49 750**
2833	Amortissements des I.T.M et O……..		**53 000**
2834	Amortissements du matériel de transport…...		**80 000**
2835	Amortissements du mobilier de bureau……..		**7 500**
28355	Amortissements du matériel informatique ….		**8 000**
	Dotations d'exploitation aux Amortissements de **l'exercice 2002**.		
	d°		
5141	Banque	**6 000**	
	Produits des cessions des immob. Corporelles		**6 000**
	Régularisation de la cession du Makintoch, intervenue le 1/11/2002 contre chèque bancaire.		
	d°		
28355	Amortissements du matériel informatique	**25 000**	
2355	Matériel informatique		**25 000**
	Cession du micro Makintoch, entièrement amorti.		

II- Dossier des créances :

1- TAZI : Créance TTC = 54 000 DH.

Créance HT = 54 000/ 1,2 = 45 000 DH.

Provision au 31/12/2001 = 45 000 x 20% = 9 000 DH.

Ce client n'a effectué aucun règlement au cours de l'exercice 2002 et la société pense que la perte probable serait de 35% du montant de la créance. Il convient alors de constituer, au titre de l'exercice 2002, une provision égale à : 45 000 x 35% = 15 750 DH.

Seulement, puisque la société a déjà constitué, au titre de l'exercice 2001, une provision égale à 9 000 DH, il y'a lieu **d'augmenter** la provision de **6 750 DH**.

Donc : **Dotation aux provisions au 31/12/2002 =** 15 750 – 9 000 = **6 750 DH**.

2- FAOUZI : Créance TTC = 36 000 dh.

Créance HT = 36 000 / 1,2 = **30 000 DH**.

Provision au 31/12/2001 = 30 000 x 40% = **12 000 DH**.

Au cours de l'exercice 2002, ce client a réglé : 14 400 DH. Donc :
Solde de la créance = 36 000 – 14 400 = **21 600 DH TTC**. La société pense perdre 50% de ce solde. Il convient alors de constituer, au titre de l'exercice 2002, une provision égale à :
Provision = 21 600 / 1,2 x 50% = 18 000 x 50% = **9 000 DH**.

Or, la provision constituée au 31/12/2001 est de 12 000 DH. il faut alors **diminuer** cette provision de 3 000 DH.

Donc : **Reprise sur provisions au 31/12/2002** = 12 000 – 9 000 = **3 000 DH**.

3- Mansour : Créance TTC = 24 000 DH.

Créance HT = 24 000 / 1,2 = **20 000 DH**.

Provision au 31/12/2001 = 20 000 x 30% = **6 000 DH**.

Ce client a réglé, au cours de l'exercice 2002, 18 000 DH pour solde de tout compte. Donc : **Perte définitive** = 24 000 – 18 000 = 6 000 DH TTC, soit une perte HT

= 6 000/ 1,2 = **5 000 DH**.

Il convient, dans ce cas, **d'annuler** la provision déjà constituée sur ce client, puisque celle-ci est devenue sans objet.

Donc : **Reprise sur provisions au 31/12/2002** = **6000 DH**.

4- CHAOUI : Créance TTC = 43 000 DH.

Créance HT = 43 000 / 1,2 = **35 833,33 DH**.

La société pense récupérer 40% seulement du montant de la créance sur ce client en liquidation judiciaire. Il convient, tout d'abord, de reclasser la créance sur ce client devenu douteux ; ensuite, constater la perte probable sur cette créance douteuse en constituant une provision pour dépréciation.

En effet, la perte probable représente 60% de la créance.

Donc : **Dotation aux provisions au 31/12/2002** = 35 833,33 x 60% = **21 500 DH.**

5- FATH : Créance TTC = 15 000 DH.

Créance HT = 15 000 / 1,2 = **12 500 DH**.

La créance sur ce client, inscrite au débit du compte : « **3421. Clients** » est totalement irrécouvrable. Il convient, dans ce cas, de constater cette perte définitive et d'annuler la créance sur ce client.

Ecritures au journal de la société « ELECTRO.SARL » au 31/12/2002 :

	31/12/2002		
61964	D.E.P. pour dépréciation des créances de l'actif circulant	**6 750**	
3942	Provisions pour dépr. des clients rattachés.		**6 750**
	Augmentation de la provision sur TAZI.		
	d°		
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés	**3 000**	
7196	Reprises sur prov. pour dépréciation de l'actif circulant		**3 000**
	Diminution de la provision sur FAOUZI		
	d°		
6182	Pertes sur créances irrécouvrables	**5 000**	
4456	Etat-TVA due	**1 000**	
3424	Clients douteux ou litigieux		**6 000**
	Créance perdue sur Mansour.		
	d°		
	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés	**6 000**	
7196	Reprises sur prov. pour dépréciation de l'actif circulant		**6 000**
	Annulation de la provision sur Mansour		
	d°		
3424	Clients douteux ou litigieux	**43 000**	
3421	Client (**CHAOUI**)		**43 000**
	Reclassement de la créance douteuse sur CHAOUI		
	d°		
61964	D.E.P. pour dépréciation des créances de l'actif circulant	**21 500**	
3942	Provisions pour dépr. des clients rattachés.		**21 500**
	Dotation aux provisions/ CHAOUI.		
	d°		
6585	Créances devenues irrécouvrables	**12 500**	
4456	Etat-TVA due		**2 500**
3421	Client (**CHAOUI**)		**15 000**
	Créance perdue sur Mansour.		

III- Dossier des titres :

1- Calcul des provisions constituées au 31/12/2001 :

Catégorie	Classement comptable	Qté	P.U. d'achat	Cours au 31/12/2001	Provisions au 31/12/2001
Actions A	Titres de participation	350	160	140	**7 000**
Obligations B	Titres immobilisés	500	200	195	**2 500**
Actions D	Titres et V. de plac.	150	140	130	**1 500**

Actions A: On constate que le cours de ces actions a baissé, au 31/12/2001, à **140 DH**; soit une moins-value probable de **20 DH** par action. Cette moins-value doit, selon le principe de prudence, être comptabilisée. Donc :
Dotations aux provisions au 31/12/2001 = 20 x 350 = **7 000 DH**.
Actions B: On constate que le cours de ces obligations, au 31/12/2001, a baissé de 5 DH/obligation (c.à.d : 200- 195); soit une moins-value de **5 DH** par obligation. Cette moins-value doit, selon le principe de prudence, être comptabilisée. Donc :
Dotations aux provisions au 31/12/2001 = 5 x 500 = **2 500 DH**.
Actions D: On constate que le cours de ces actions a baissé, au 31/12/2001, à **130 DH**; soit une moins-value probable de **10 DH** par action. Cette moins-value doit, selon le principe de prudence, être comptabilisée. Donc :
Dotations aux provisions au 31/12/2001 = 10 x 150 = **1 500 DH**.
Total des dotations aux provisions au titre de l'exercice 2001 = 11 000 DH.

2- Régularisations concernant le portefeuille des Titres au 31/12/2002 :

Catégorie	Classement comptable	Qté	P.U. d'achat	Cours au 31/12/2001	Provisions au 31/12/2002
Actions A	Titres de parti.	350	160	140	**180**
Oblig. B	Tit. Immobilisés	500	200	195	**190**
Actions C	Tit. de parti.	200	150	-	**140**
Actions D	Tit. et V. de plac.	150	140	130	**135**

Actions A : On doit, à la date d'inventaire :
a. **Constater** la sortie de l'actif du bilan des 80 actions A cédées :
Prix d'acquisition = 80 x 160 = **12 800 DH**.
b. **Annuler** la provision déjà constituée, le 31/12/2001, sur ces actions puisque celles-ci sont sorties du portefeuille de la société. On a :
Nombre d'actions cédées = **80 actions**.
Provision par titre au 31/12/2001 = 20 DH.
Reprises sur provisions des actions cédées = 20 x 80 = **1 600 DH.**

c. **Réajuster** les provisions concernant les titres restants :
Nombre de titres restants = 350 – 80 = **270 actions**.
Cours au 31/12/2002 = **180 DH**. On constate que le cours a augmenté de 20 DH par rapport au prix d'achat. Donc : la provision que nous avons constituée pour ces actions au 31/12/2001 est devenue sans objet ; il convient alors de la reprendre.
Reprises sur provisions = 20 x 270 = **5 400 DH.**

Obligations B :

On constate que le cours de ces obligations a baissé, au 31/12/2002, à **190 DH**., soit une moins-value probable de **10 DH** par obligation (c.à.d : 200-190). Il faut donc constituer, au titre de l'exercice 2002, une provision de 10 DH par obligation. Seulement, au 31/12/2001, on avait déjà constitué une provision de **5 DH** par obligation. Il faut donc augmenter la provision de : 10 – 5 = 5 DH.
Dotations aux provisions au 31/12/2002 = 5 x 500 = **2 500 DH**.

Actions C : On constate que le cours de ces obligations a baissé, au 31/12/2002, à **140 DH**., soit une moins-value probable de **10 DH** par action (c.à.d : 150 - 140). Cette moins-value doit, selon le principe de prudence, être comptabilisée. Donc :
Dotations aux provisions au 31/12/2002 = 10 x 200 = **2 000 DH**.

Actions D : On doit, à la date d'inventaire :
a. **Annuler** la provision déjà constituée, le 31/12/2001, sur ces actions puisque celles-ci sont sorties du portefeuille de la société. On a :
Nombre d'actions cédées = **100 actions**.
Provision par titre au 31/12/2001 = 10 DH.
Reprises sur provisions des actions cédées = 10 x 100 = **1 000 DH.**
b. **Réajuster** les provisions concernant les titres restants :
Nombre de titres restants = 150 – 100 = **50 actions**.
Cours au 31/12/2002 = **135 DH**.

On constate que le cours a baissé de 5 DH par rapport au prix d'achat (c.à.d : 140 - 135). Seulement, au **31/12/2001**, on avait déjà constitué une provision de **10 DH** par action. Il faut donc **diminuer** la provision de : 10-5= **5 DH**.
Reprises sur provisions des actions **D** restants au **31/12/2002** = 5 x 50 = **250 DH.**

Ecritures au journal de la société « BOUHLAL» au 31/12/2002 :

	31/12/2002		
6514	V.N.A des immobilisations financières cédées	**12 800**	
2510	Titres de participation		**12 800**
	Annulation des 80 titres de participation A cédés.		
	d°		
2951	Provisions pour dép. des titres de participation	**1 600**	
7392	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		**1 600**
	Annulation de la provision sur les actions A cédées.		
	d°		
2951	Provisions pour dép. des titres de participation	**5 400**	
7392	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		**5 400**
	Reprise de la provision sur les 270 titres de participation A restants.		
	d°		
6392	Dotations aux provisions pour dépr. des immob. financières	**2 500**	
2958	Provisions pour dépréciation des autres immobilisés		**2 500**
	Dotation aux provisions pour dépréciation des Obligations « B » au titre de l'exercice 2002.		
	d°		
6392	Dotations aux provisions pour dépr. des immob. financières	**2 000**	
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation		**2 000**
	Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de participation « C » au titre de l'exercice 2002.		
	d°		
3950	Provisions pour dépréciation des T.V.P	**1 600**	
7394	Reprises sur provisions pour dépréciation des T.V.P		**1 600**
	Annulation des provisions sur actions D cédées.		
	d°		
3950	Provisions pour dépréciation des T.V.P	**250**	
7394	Reprises sur provisions pour dépréciation des T.V.P		**250**
	Diminution de la provision sur les 50 actions D rstantes.		

Corrigé du cas n° 2 :

1- Détermination de la date de création de la société « Talbir.Cuir » :

On a :

Frais de constitution : Valeur d'entrée = 35 000 DH ;

∑ATS au 31/12/2001 = 28 000.

28 000 = 35 000 x 20% x n ⟶ 28 000 = 7 000 x n ⟶ n = 28 000/700 = **4 ans**.

La société « Talbi.Cuir » a été créée il y'a 5 ans ; c.à.d : **le 01/01/1998.**

2- Ecritures d'inventaire nécessaires au 31/12/2002 :

2-1- Immobilisations :

a- Calcul des dotations aux amortissements au titre de l'exercice 2002 :

Frais de constitution : Annuité d'AT au 31/12/2002 = 35 000 x 20% = **7 000**

Fond commercial : Valeur d'entrée = 280 000 ; Valeur actuelle = 244 000 DH.

Donc : Dotation aux provisions au 31/12/2002 = 280 000 – 244 000 = **36 000**

Bâtiments : Valeur d'entrée = 800 000 DH ; ∑ATS au 31/12/2001 = 160 000

160 000 = 800 000 x 4 x t ⟶ 160 000 = 3 200 000 x t

⟶ T = 160 000/3 200 000 = **5%**

Annuité d'AT au 31/12/2002 = 800 000 x 5% = **40 000**.

Matériel et outillage : On a :

- **Matériel :** Annuité d'AT au 31/12/2002 = 450 000 x 12,5% = **56 250**
- **Machines :** Valeur d'entrée = 570 000 DH ; ∑ ATS au 31/12/2001 = 171 000

  171 000 = 570 000 x t x 3 ⟶ 171 000 = 1 710 000 x t

  ⟶ t = 171 000/1 710 000 = **10%**

  Annuité d'AT au 31/12/2002 = 57 000 x 10% = **57 000**.

  Donc : ∑ dotations aux ATS du M. et O. = 56 250 + 57 000 = **113 250**

Matériel de transport : On a :

- **Camion Berliet :** Annuité d'AT au 31/12/2002 = 350 000 x 20% = **70 000**
- **Voiture Peugeot :** Annuité d'AT au 31/12/2002 = 144 000 x 20% x 10/12 = **24 000**

  Donc : ∑ dotations aux ATS du mat. de transport = 70 000 + 24 000 = **94 000**

Mobilier, matériel de bureau et A.D :

- **Mobilier :** Annuité d'AT au 31/12/2002 = 36 000 x 10% = **3 600**
- **Photocopieur :** Valeur d'entrée = 19 000/1,2 = **16 000 DH**

  Amortissement complémentaire (2002) = 16 000 x 12,5% 3/12 = **500**

  ∑ATS = (16 000 x 12,5% x 3) + 500 = 6 000 + 500 = **6 500**

  VNA = 16 000 – 6 500 = **9 500 DH**.

- **Micro IBM :**
  Valeur d'entrée = 15 000 DH ; ∑ATS au 31/12/2001 = 15 000
  Donc : le micro-ordinateur IBM est complètement amorti ; VNA = 0.
- **Micro Compac :** n = 4 ans ⟶ Taux d'AT constant = 100/4 = 25%.
  Taux d'AT dégressif = 25 x 1,5 = 37,5%.
  Annuité d'AT au 31/12/2002 = (17 400/1,2) x 37,5% x 8/12
  = 14 500 x 37,5% x 8/12 = **3 625**
  Donc : Total des dotations aux ATS du mobilier, mat. de bureau et A.D = **7 725**

b- Ecritures au journal au 31/12/2002 :

	31/12/2002		
6191	D.E.A de l'immobilisation en non-valeurs	**7 000**	
2811	Amortissements des frais préliminaires		**7 000**
	Dotation aux ATS des frais de constitution		
	d°		
61942	D.E.P pour dépréciation des immob. Incorporelles	**36 000**	
2920	Provisions pour dépréciation des immob. incorporelles		**36 000**
	Dotations aux provisions pour dépréc. Du fonds commercial		
	d°		
6193	D.E.A des immobilisations corporelles	**254 975**	
2832	Amortissements des constructions……..		**40 000**
2833	Amortissements des I.T.M. et O ……...		**113 250**
2834	Amortissement du matériel de transport ……		**94 000**
2835	Amortissements du mobilier, Mat. de bureau et A.D		**7 725**
	Dotations aux ATS de l'exercice 2002.		
	d°		
5141	Banque	**12 000**	
7513	Produits des cessions des immob. Corporelles		**12 000**
	d°		
28352	Amortissements du matériel de bureau	**6 500**	
6513	V.N.A des immo. Corporelles cédées	**9 500**	
2352	Matériel de bureau		**16 000**

2-2- Créances douteuses :
1- ALAOUI : Créance TTC = 32 400 DH ; Créance HT = 32 400/ 1,2 = 27 000 DH.
Perte sur créance irrécouvrable = **27 000 DH. TVA =** 27 000 x 20% = **5 400 DH**.
Reprise sur provisions au 31/12/2002 = **10 800**

2- Bachiri : Créance TTC = 43 200 DH ;
Solde de la créance = 43 200 – 9 000 = 34 200 DH TTC.
Il convient de constituer, au titre de l'exercice 2002, une provision égale à :
Provision = (34 200/ 1,2) x 40% = 28 500 x 40% = 11 400 DH.
Provision au 31/12/2001 = 7 200.
Donc : **Dotation** aux provisions au 31/12/2002 = 11 400 – 7 200 = **4 200 DH**

2- Salim : Créance TTC = 33 600 DH ;
Solde de la créance = 33 600 – 24 000 = 9 600 DH TTC. Il convient de constituer, au titre de l'exercice 2002, une provision égale à :
Provision = (9 600/ 1,2) x 30% = 8 000 x 30% = 2 400 DH.
Provision au 31/12/2001 = 11 200.
Donc : **Reprise** sur provisions au 31/12/2002 = **8 800 DH**

Ecritures au journal au 31/12/2002 :

	31/12/2002		
6182	Pertes sur créances irrécouvrables	**27 000**	
4456	Etat-TVA due	**5 400**	
3424	Clients douteux ou litigieux		**32 400**
	d°		
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés	**10 800**	
7196	Reprises sur prov. pour dépréciation de l'actif circulant		**10 800**
	31/12/2002		
61964	D.E.P. pour dépréciation des créances de l'actif circulant	**4 200**	
3942	Provisions pour dépr. des clients et comptes rattachés		**4 200**
	d°		
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés	**8 800**	
7196	Reprises sur prov. pour dépréciation de l'actif circulant		**8 800**

2-3- Titres de participation et T.V.P :
SNI : Provision au 31/12/2001 = (320 - 310) x 80 = 800
Provision au 31/12/2002 = (320 - 270) x 80 = 4 000
Donc : **Dotation** aux provisions au 31/12/2002 = 4 000 – 800 = **3 200**

COSUMAR : Provision au 31/12/2001 = (250 - 196) x 120 = **54 x 120** = 6 480
Reprise sur provisions des actions cédées = 54 x **40** = **2 160**
Reprise sur provisions des titres restants = (54 - 30) x 8**0** = **1 920**
Total des reprises sur provisions au 31/12/2002 = 2 160 + 1 920 = **4 080**

BALIMA : Provision au 31/12/2001 = (420 - 405) x 140 = 1**5 x 140** = 2 100
Reprise sur provisions des actions cédées = 15 x **100** = **1 500**
Reprise sur provisions des titres restants = (15 - 10) x 4**0** = **200**
Total des reprises sur provisions au 31/12/2002 = 1 500 + 200 = 1 **700**

BNDE : Dotation aux provisions au 31/12/2002 = (200 – 180) x 60 = 1 **200**

Ecritures au journal au 31/12/2002 :

	31/12/2002		
6392	Dotations aux provisions pour dépr. des immob. financières	3 200	
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation		3 200
	Dotation aux prov. pour dépr. des titres de partic.SNI		
	d°		
514	Banque	8 400	
7514	Produits des cessions des immob. financières		8 400
	d°		
6513	V.N.A des immobilisations financières cédées	10 000	
2510	Titres de participation		10 000
	d°		
2951	Provisions pour dép. des titres de participation	4 080	
7392	Reprises sur prov. pour dépr. des immob.financières		4 080
	d°		
5141	Banque	40 800	
6385	**Charges nettes sur cessions des TVP**	1 200	
3500	Titres et valeurs de placement		42 000
	d°		
3950	Provisions pour dépréciation des T.V.P	1 700	
7394	Reprises sur provisions pour dépréciation des T.V.P		1 700
	d°		
6394	Dotations aux provisions pour dépréc. des TVP	1 200	
3950	Provisions pour dépréciation des T.V.P		1 200

2-4- Stocks :

	31/12/2001		
3912	Provisions pour dépr. des matières et fournitures	**1 500**	
7196	Reprises sur prov. pour dépr. de l'actif circulant		**1 500**
	Annulation de la prov.sur stock initial de mat. 1ères.		
	d°		
3121	Matière premières	**20 000**	
3151	Produits finis	**32 000**	
61241	Variation des stocks de matières premières		**20 000**
71321	Variation des stocks de produits finis		**32 000**
	Constatation des stocks finaux		